

Comptes administratifs 2023

Rapport d'analyse



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal	4
Partie 2 : La section de fonctionnement	6
I. Les recettes	6
a) <i>La fiscalité</i>	7
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	10
c) <i>Le produit des régies</i>	14
II. Les dépenses	16
a) <i>Les charges à caractère général</i>	17
b) <i>Les charges de personnel</i>	20
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	22
d) <i>Les charges financières</i>	24
e) <i>Les charges exceptionnelles et les provisions</i>	25
f) <i>Les relations avec les communes membres</i>	25
Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers	26
Partie 4 : La section d'investissement	29
I. Les recettes	29
II. Les dépenses	30
Partie 5 : Les budgets annexes	35
I. Le budget « zones d'activités »	36
a) <i>Le fonctionnement</i>	37
b) <i>L'investissement</i>	37
II. Le budget « immobilier d'entreprises »	38
a) <i>Le fonctionnement</i>	38
b) <i>L'investissement</i>	39
III. Le budget autonome SPANC	41
a) <i>Le fonctionnement</i>	41
b) <i>L'investissement</i>	42
Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)	44

Au cours de l'année N, le Président, dit aussi « **ordonnateur** »

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres.

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public de la Trésorerie Publique (TP) chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, le Président va dresser le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé **Compte administratif**.

De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé **Compte de gestion**.

Ces documents servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la structure, par le Président, Ordonnateur, et par le Comptable public, exécuteur des opérations. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Ces deux documents servent aussi à établir le résultat de l'année N pour permettre à RMCom de décider de l'**affectation des résultats** en année N+1.

Les opérations passées sont constituées d'écritures réelles et d'écritures d'ordre.

Opérations réelles : opérations qui donnent lieu à encaissement ou à décaissement des fonds. Les sommes transitent par le compte au Trésor Public et impactent nos réserves.

Exemple : dépenses de personnel ou recettes fiscales perçues.

Opérations d'ordre : opérations qui ne donnent pas lieu à encaissement ou à décaissement. Elles s'équilibrent avec une autre opération d'ordre. Elles restent internes à la collectivité.

Exemple : dotations aux amortissements des immobilisations.

Le principe de la dotation aux amortissements nous impose de prévoir en section investissement les sommes nécessaires au renouvellement de nos immobilisations et donc de trouver des ressources pérennes pour les financer.

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré.

Quel qu'il en soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget prévisionnel de l'année N. Le résultat de l'exercice de l'année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

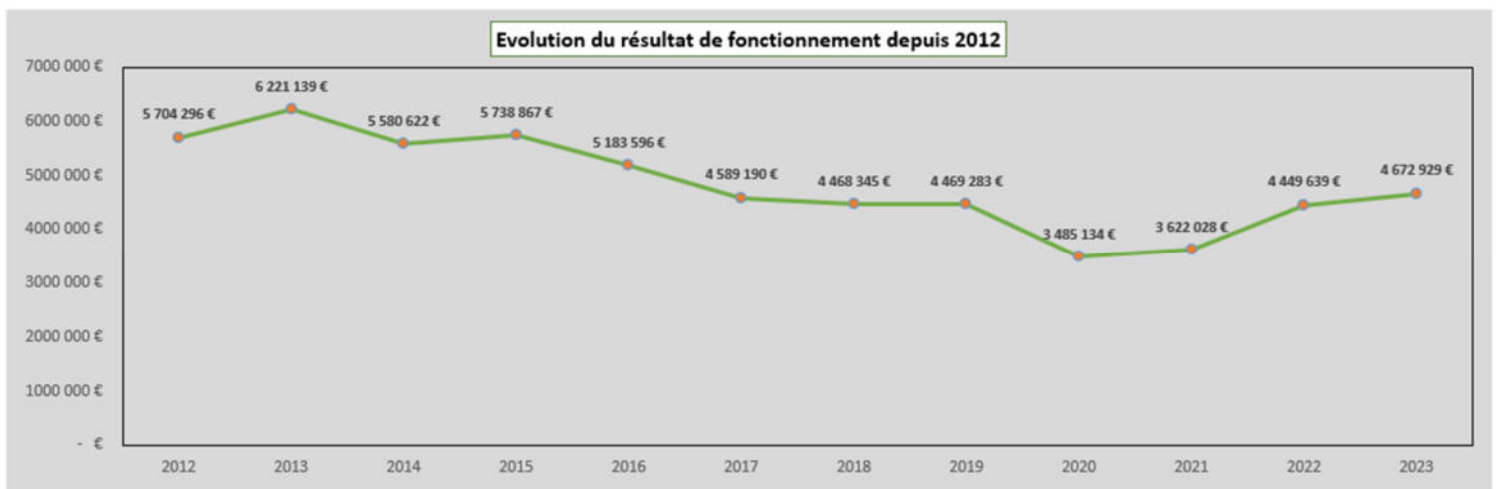
Au final, **le résultat reporté est constitué par le cumul des résultats des exercices des années antérieures** : il s'agit de **réserves** s'il est positif **ou** d'un **déficit** s'il est négatif.

Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal

L'exécution du budget principal 2023, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022/CA 2023
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	14 501 166 €	15 878 561 €	16 752 239 €	5,50%
	Dépenses de fonctionnement	13 947 345 €	15 050 951 €	15 701 339 €	4,32%
	Résultat de l'exercice	553 820 €	827 611 €	1 050 900 €	26,98%
	Résultat reporté	3 068 208 €	3 622 028 €	3 622 028 €	0,00%
	Résultat de clôture	3 622 028 €	4 449 639 €	4 672 929 €	5,02%
Investissement	Recettes d'investissement	1 671 135 €	1 156 457 €	2 216 012 €	91,62%
	Dépenses d'investissement	2 673 052 €	2 118 543 €	3 240 542 €	52,96%
	Résultat de l'exercice	- 1 001 917 €	- 962 085 €	- 1 024 530 €	6,49%
	Résultat reporté	4 303 011 €	3 301 094 €	2 339 009 €	-29,14%
	Résultat de clôture	3 301 094 €	2 339 009 €	1 314 478 €	-43,80%
Total	Recettes totales	16 172 300 €	17 035 018 €	18 968 251 €	11,35%
	Dépenses totales	16 620 397 €	17 169 493 €	18 941 881 €	10,32%
	Résultat global de l'exercice	-448 097 €	- 134 475 €	26 370 €	
	Résultat global reporté	7 371 219 €	6 923 122 €	5 961 037 €	-13,90%
	Résultat global de clôture	6 923 122 €	6 788 648 €	5 987 407 €	-11,80%

Au 31 décembre 2023, la section de fonctionnement a enregistré un montant de 16 752 239 € de recettes totales pour 15 701 339 € de dépenses totales soit un excédent de 1 050 900 €. L'évolution du résultat de fonctionnement s'améliore en 2023 et ce notamment du fait du dynamisme des bases fiscales et des recettes de TVA ainsi que des recettes perçues au titre des subventions et participations.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement a cru entre 2012 et 2013. Depuis 2014, les résultats annuels déficitaires ont contraint à un prélèvement sur cet excédent. La section de fonctionnement est par ailleurs à nouveau excédentaire depuis 2020 et cet excédent progresse.

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 1 024 530 €. Le report du résultat cumulé en 2023 d'un montant de 2 339 009 € fixe l'excédent de clôture à **1 314 478 €**.

Ce résultat est principalement dû au paiement du déploiement de la fibre optique sur le territoire avec une dépense à hauteur de 745 553 € qui n'est financé par aucun partenaire.

Restes à réaliser 2023

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 754 196 € en dépenses et à 480 838 € en recettes soit un besoin de financement de **1 273 358 €**.

Les restes à réaliser correspondent en investissement :

- aux dépenses engagées¹ (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits...).

Ils sont **intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif**, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Au titre du contrôle budgétaire, le préfet doit contrôler la sincérité des restes à réaliser N-1, en tant qu'éléments constitutif de l'équilibre du budget primitif de l'année N.

Il convient également de bien distinguer les restes à réaliser, des crédits annulés en fin d'exercice, qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique ou qui ne représentent pas une recette certaine, et qui devront être à nouveau votés par l'assemblée délibérante s'ils sont inscrits au budget primitif de l'année N.

¹ Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

- Marchés autres qu'à bons de commande : c'est le montant global du marché non mandaté au 31 décembre qui doit être pris en compte au titre des RAR.

- Marchés à bons de commande : c'est le montant non mandaté au 31 décembre du bon de commande qui doit être pris en compte au titre des RAR et non le montant global du marché à bon de commande.

Partie 2 : La section de fonctionnement

I. Les recettes

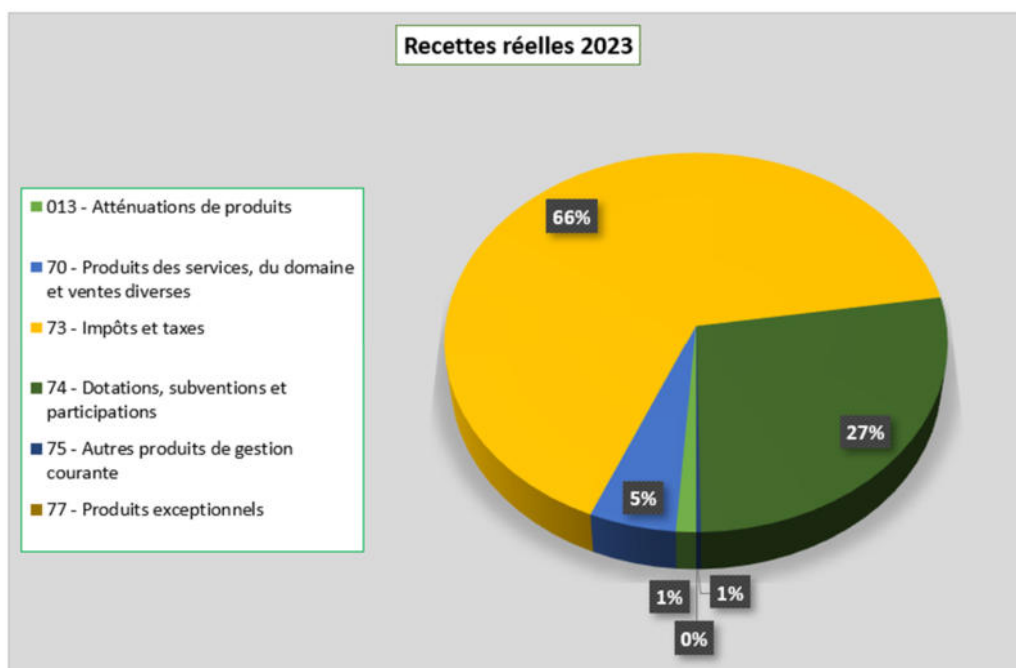
Recettes réelles de fonctionnement 2023	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux
013 - Atténuations de produits	100 036,33 €	154 354,33 €	100 000 €	193 170,02 €	193,17%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	651 637,96 €	759 415,47 €	773 200 €	848 000,52 €	109,67%
73 - Impôts et taxes	9 956 007,44 €	10 411 290,98 €	10 817 500 €	10 870 765,42 €	100,49%
74 - Dotations, subventions et participations	3 687 116,52 €	4 274 034,88 €	3 954 061 €	4 463 721,29 €	112,89%
75 - Autres produits de gestion courante	2 922,33 €	2 186,55 €	2 146 €	46 875,10 €	2184,30%
77 - Produits exceptionnels	56 857,02 €	30 346,92 €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 454 578 €	15 631 629 €	15 646 907 €	16 422 532,35 €	104,96%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588,00 €	246 932,05 €	338 593 €	329 706,83 €	97,38%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 501 166 €	15 878 561 €	15 985 500 €	16 752 239,18 €	104,80%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 16 422 532.35 € en 2023 contre 15 631 629 € en 2022. Le taux de réalisation de l'exercice est de 104.96 %.

Entre 2022 et 2023, l'évolution des recettes réelles est retracée dans le tableau suivant :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2022/2023	
013 - Atténuations de produits	38 816 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	88 585 €
73 - Impôts et taxes	459 474 €
74 - Dotations, subventions et participations	189 686 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 689 €
77 - Produits exceptionnels	- 30 347 €
Evolution du total des recettes réelles 2022/2023	790 903 €

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des recettes réelles pour l'exercice 2023 :



a) La fiscalité

La suppression de la taxe d'habitation a conduit l'Etat à versé une fraction de TVA en compensation de cette perte de recette fiscale depuis l'exercice budgétaire 2021. Cette compensation est revue chaque année et son dynamisme dépend des recettes de TVA réellement perçues par l'Etat. Ainsi, nous pouvons constater une hausse de 51 250 € en 2023.

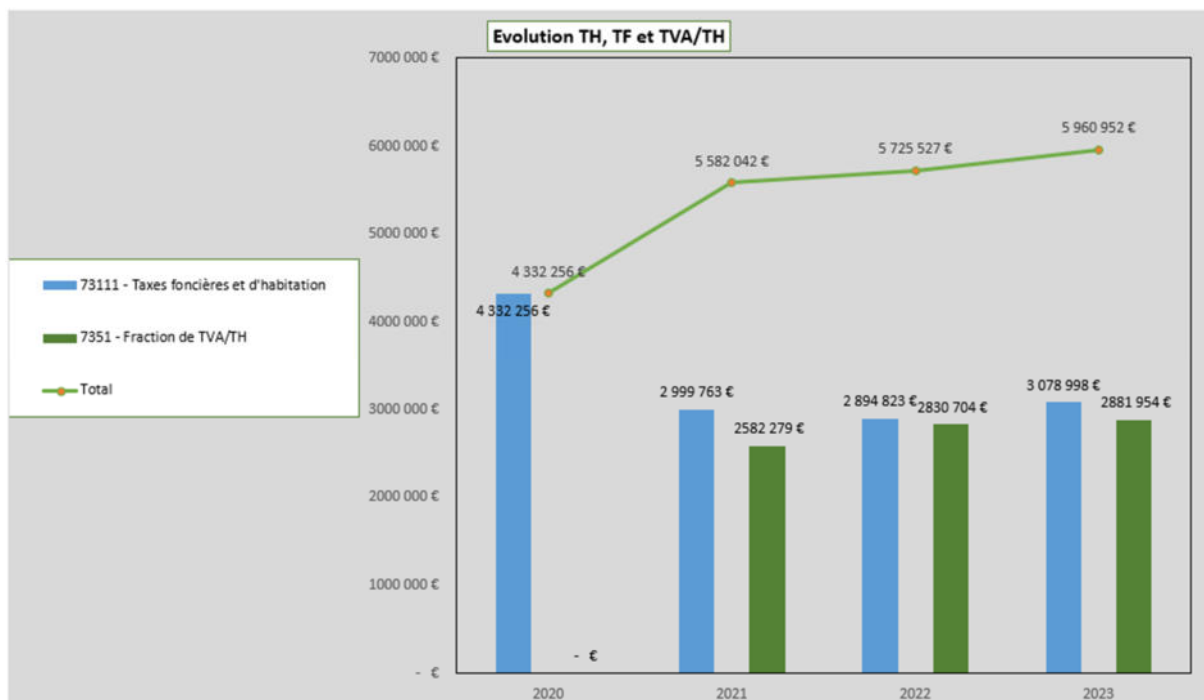
Par ailleurs, sur les états des rôles généraux transmis par les services fiscaux la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 6.9 % en 2023 du fait de l'évolution des bases physiques et de l'évolution de la valeur des bases du foncier bâti. Ainsi, la TF passe de 1 005 130 € à 1 074 851 € sur ces rôles généraux.

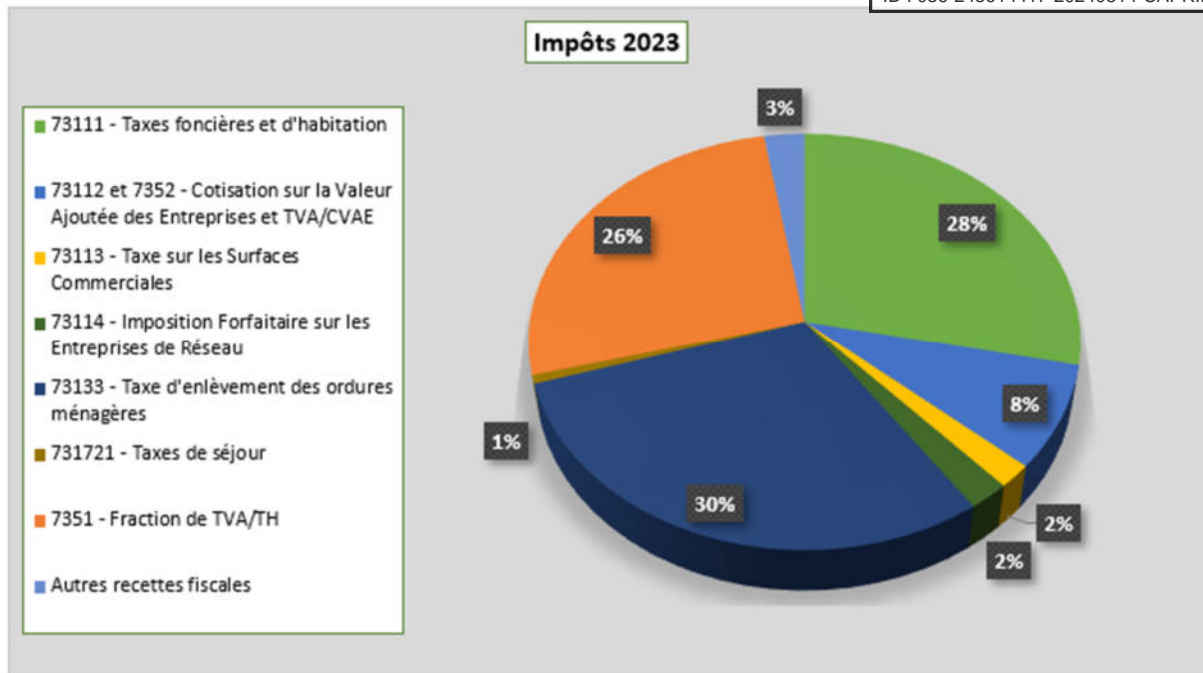
Le graphique ci-dessous montre une augmentation des taxes foncières et d'habitation perçues qui est due au dynamisme des bases fiscales concernant le foncier pour un montant de 184 175 €.

Une exonération partielle de la CFE a été décidée dans la loi de finances pour 2021. Ainsi, les bases taxables de l'EPCI ont été diminués de 50% sur les établissements industriels et commerciaux les plus importants du territoire. Cette exonération est compensée par l'Etat.

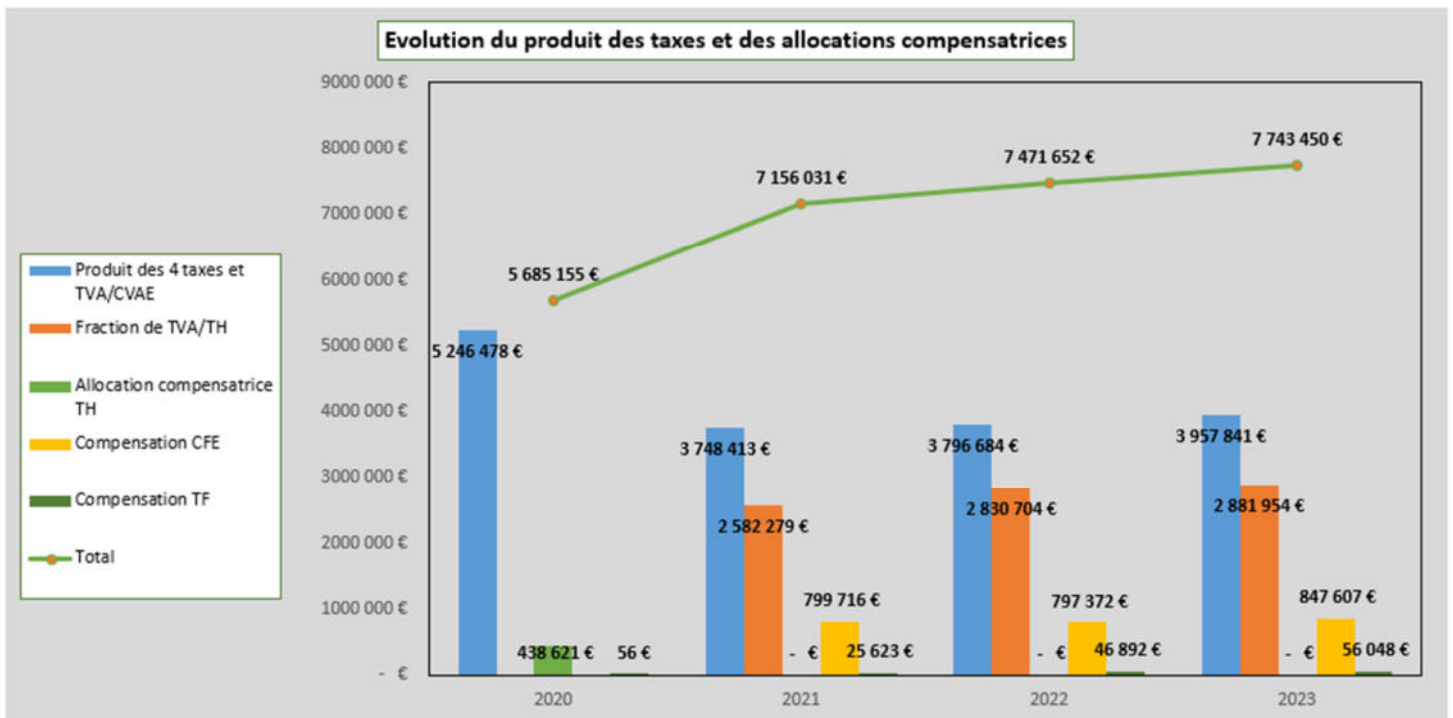
La recette globale générée par les taxes foncières et d'habitation, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la fraction de TVA/TH s'est élevée à 5 960 952 € en 2023.

L'augmentation de produit d'un montant de 235 425 €, constatée entre 2022 et 2023, correspond au dynamisme des bases fiscales et à la hausse de la fraction de TVA/TH versée par l'Etat en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Ce montant intègre également le FNGIR, soit 657 224 €.





Au produit fiscal acquitté par les contribuables, il convient d'isoler la fraction de TVA qui vient compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation et des allocations compensatrices afférentes. Il convient également d'ajouter à ce produit la compensation de l'Etat au titre de l'exonération partielle de la CFE. Par ailleurs, la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises est compensée entièrement par l'Etat à compter de 2023. En contrepartie, l'EPCI perçoit ainsi une fraction de TVA qui est nommée TVA/CVAE dans le graphique ci-dessus.



Les recettes fiscales sont à nuancer dans la mesure où Roi Morvan Communauté est contributeur au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il s'agit d'un fonds destiné à couvrir les pertes éventuelles liées à la réforme de la taxe professionnelle de 2010. Ce montant est fixe et s'opère par un prélèvement sur les recettes fiscales. Il s'élève à 657 224 € et vient donc atténuer le produit fiscal. Ainsi, en intégrant le FNGIR la recette fiscale nette s'élève à 7 086 226 € en 2023.

Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant. A noter que le montant de CVAE y est inscrit pour une information complète sur les recettes fiscales :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
					Montant	%
Produit TEOM	2 899 466 €	2 927 202 €	3 033 919 €	3 241 853 €	207 934 €	6,85%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	914 222 €	748 650 €	901 861 €	878 843 €	- 23 018 €	-2,55%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	180 313 €	165 711 €	195 551 €	199 110 €	3 559 €	1,82%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	160 347 €	185 668 €	207 882 €	237 091 €	29 209 €	14,05%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	260 778 €	282 105 €	289 282 €	267 488 €	- 21 794 €	-7,53%
Taxes de séjour	19 505 €	48 485 €	50 833 €	71 346 €	20 513 €	40,35%
Autre impôts	2 733 €	16 144 €	6 436 €	14 082 €	7 646 €	118,80%
TOTAL avec TEOM	4 437 364 €	4 373 965 €	4 685 764 €	4 909 813 €	224 049 €	4,78%
TOTAL sans TEOM	1 537 898 €	1 446 763 €	1 651 845 €	1 667 960 €	16 115 €	0,98%

Le volume total des autres taxes s'est élevé à 4 909 813 € en 2023 soit une hausse de 4.78 % par rapport à 2022 notamment du fait de la hausse de l'IFER, de la taxe de séjour et de la TEOM.

Les recettes issues de la TEOM sont en augmentation du fait de leur indexation sur la valeur des bases locatives, bases qui ont été revalorisées au taux de l'inflation constatée en 2022. La dynamique est néanmoins légèrement inférieure puisque la revalorisation était de 7.1 % et que l'évolution de la TEOM est de 6.85 %.

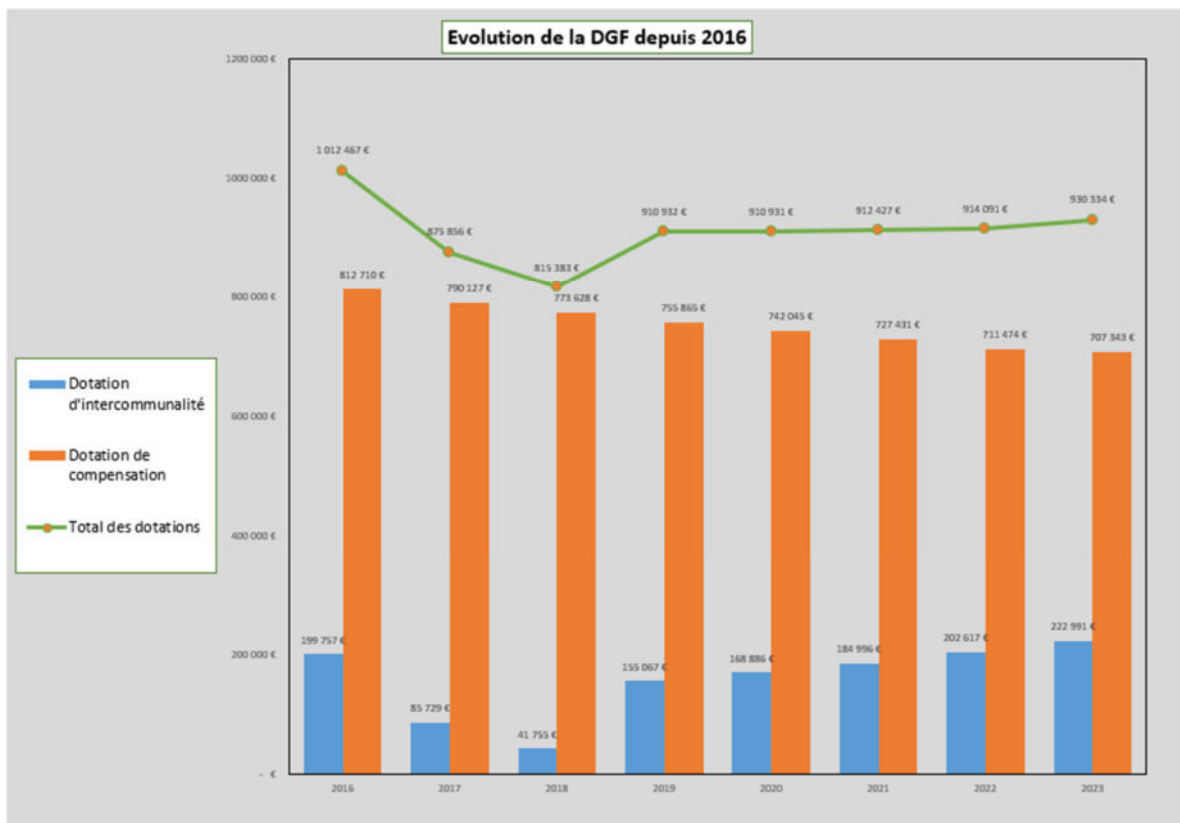
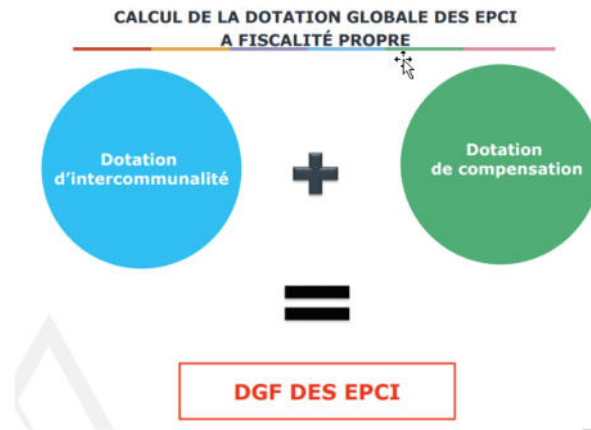
Il faut souligner le dynamisme de l'activité touristique avec une hausse de 20 513 € de la taxe de séjour en 2023.

Nous constatons une légère érosion de la CVAE qui s'explique par le fait que le reversement de l'Etat est réalisé en fonction des recettes réellement perçues au titre des années précédentes. La CVAE est dorénavant compensée par une fraction de TVA et son montant est calculé sur la base d'une moyenne de la CVAE perçue sur les 3 exercices précédents

b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

1° La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des EPCI comprend une dotation de compensation (correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de DCTP² subies entre 1998 et 2001) et une dotation d'intercommunalité (critères : population, coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal).



La contribution au redressement des finances publiques a lourdement pénalisé Roi Morvan Communauté comme bon nombre de collectivités et d'EPCI. Entre 2013 et 2018, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités du pays a généré une baisse des dotations, dont 816 315€ pour Roi Morvan Communauté. Entre 2018 et 2019, Roi Morvan Communauté a cependant perçu 95 000 € de plus et bénéficie d'une très légère hausse en 2021, 2022 et 2023.

² Dotation de compensation de la taxe professionnelle

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.
 Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'appliquera désormais chaque année.

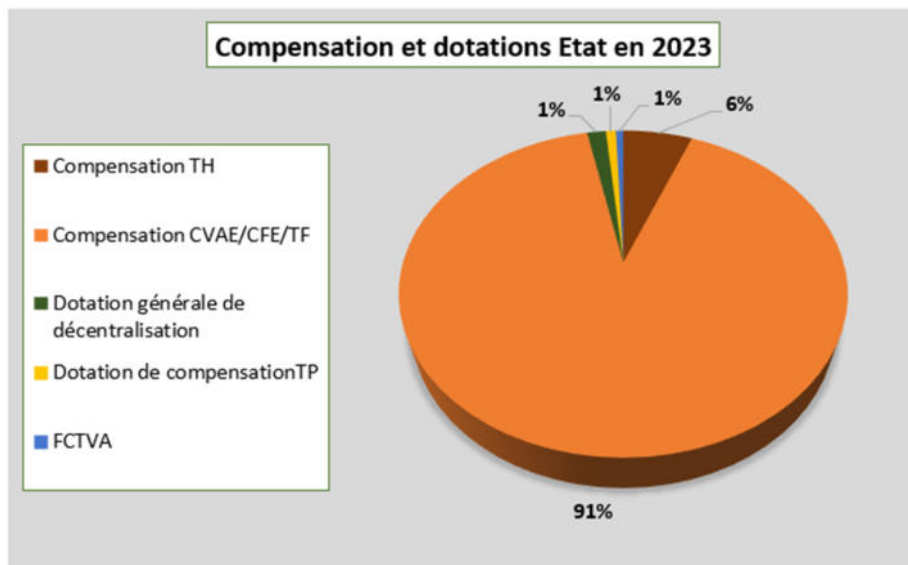
Le montant de DGF augmente ainsi légèrement en 2023, du fait de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 930 334 € en 2023 contre 914 091 € en 2022.

2° Les compensations et dotations de l'Etat

Les réformes fiscales successives ont amené l'Etat à compenser des recettes fiscales de l'EPCI. Le tableau ci-dessous permet ainsi de constater les montants compensés par l'Etat au titre de la TH, de la CVAE et des impôts fonciers. Il récapitule par ailleurs les montants perçus par l'EPCI dans le cadre de l'élaboration du PLUi ainsi que le FCTVA perçu en section de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
					Montant	%
Compensation TH	438 621 €	- €	- €	56 048 €	56 048 €	
Compensation CVAE/CFE/TF	36 526 €	825 339 €	844 264 €	847 607 €	3 343 €	0,40%
Dotation générale de décentralisation	- €	- €	21 000 €	15 229 €	- 5 771 €	-27,48%
Dotation de compensationTP	- €	- €	- €	8 093 €	8 093 €	
FCTVA	3 075 €	8 133 €	1 792 €	6 004 €	4 212 €	234,99%
TOTAL	478 222 €	833 472 €	867 056 €	932 982 €	65 925 €	7,60%

Le diagramme vient compléter ce tableau, montrant que les compensations de l'Etat au titre de la fiscalité locale représentent les ressources majoritaires dans ces compensations et dotations autres que la DGF.



3° Les aides au titre des services de Roi Morvan Communauté

Roi Morvan Communauté perçoit également des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services qui sont synthétisées ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
					Montant	%
Remboursement des contrats aidés	319 362,04 €	273 657,74 €	453 490,66 €	476 120,89 €	22 630 €	4,99%
Subventions Région	149 382,29 €	138 533,81 €	204 834,43 €	211 837,46 €	7 003 €	3,42%
Subventions Département et FSE	59 527,50 €	48 948,94 €	77 329,59 €	171 096,33 €	93 767 €	121,26%
Contributions communes membres	117 289,97 €	110 511,66 €	124 796,04 €	130 076,66 €	5 281 €	4,23%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 326 910,10 €	1 359 346,62 €	1 623 059,49 €	1 610 290,30 €	- 12 769 €	-0,79%
TOTAL	1 972 472 €	1 930 999 €	2 483 510 €	2 599 422 €	115 911 €	4,67%

Le volume de ces participations est en hausse de 4.67 % passant de 2 483 510 € en 2022 à 2 599 422 € en 2023.

Les remboursements de contrats aidés concernent les Chantiers nature et patrimoine, la Ressourcerie. Ils sont également constitués de l'ensemble des aides au poste sollicitées par Roi Morvan Communauté pour le recrutement de chargés de mission ou de personnel pour des postes spécifiques. Ainsi, ces aides concernent les postes suivants :

- Chargée de mission mobilité/habitat ;
- Chargée de mission Petites Villes de Demain ;
- Chargé de mission Territoire Economie en Ressources ;
- Chargé de mission planification énergétique ;
- Conseiller numérique et France Service ;
- Contrats aidés pour les chantiers d'insertion ;
- Aide à l'ingénierie au service enfance jeunesse.

La hausse des subventions de la Région est principalement liée à l'aide régionale apportée pour l'étude matériauthèque et la mise en valeur de patrimoine archéologique. A noter que la subvention perçue par Roi Morvan au titre du Pass Commerce est dorénavant inscrite en recette d'investissement.

La contribution des communes membres est également en légère hausse du fait de la refacturation du contrat d'assistance juridique aux communes qui ont adhéré à ce service et du financement de la chargée de mission PVD par les 3 communes concernées.

L'augmentation des participations du Département est due principalement à l'inscription des aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion au titre du Fonds Social Européen à l'article 7473. Les crédits étaient auparavant inscrits au 747888 – « Autres participations ».

Par ailleurs, le Département a apporté son soutien financier aux accueils de loisirs pour cet exercice 2023 à hauteur de 14 186 € et une aide de 6 000 € pour la base nautique.

Concernant les autres organismes, la baisse des produits perçus s'explique par le changement d'imputation mentionné précédemment pour les chantiers d'insertion.

Pour autant, au cours de l'exercice 2023, les aides de la CAF et de la MSA sont en hausse avec notamment des aides pour les équipements et le service.

La hausse des soutiens versés par la CAF et la MSA pour le pôle service à la population, qui regroupe les ALSH, les micro-crèches et le RAM, est liée à une fréquentation toujours accrue des services et également à des effets de rattrapage avec le versement du solde du Contrat Enfance Jeunesse MSA.

L'étude de préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire a également été aidée par la CAF pour 17 115 €. Un soutien en équipement a également été apporté à hauteur de 3 192 € pour l'EVS.

Une aide en fonctionnement de 15 000 € a été apportée pour les actions menées dans le cadre des actions d'inclusion.

L'aide au titre du transport en milieu rural 2022 concernant les ALSH pour un montant 60 900 € est en hausse de

9 182 € et contribue ainsi à la progression des subventions de fonctionnement.

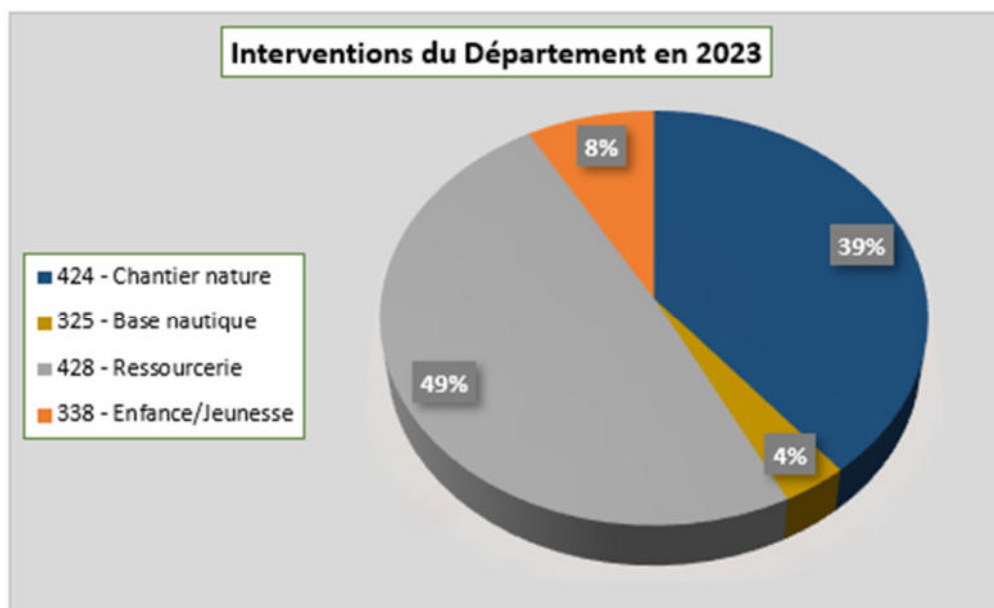
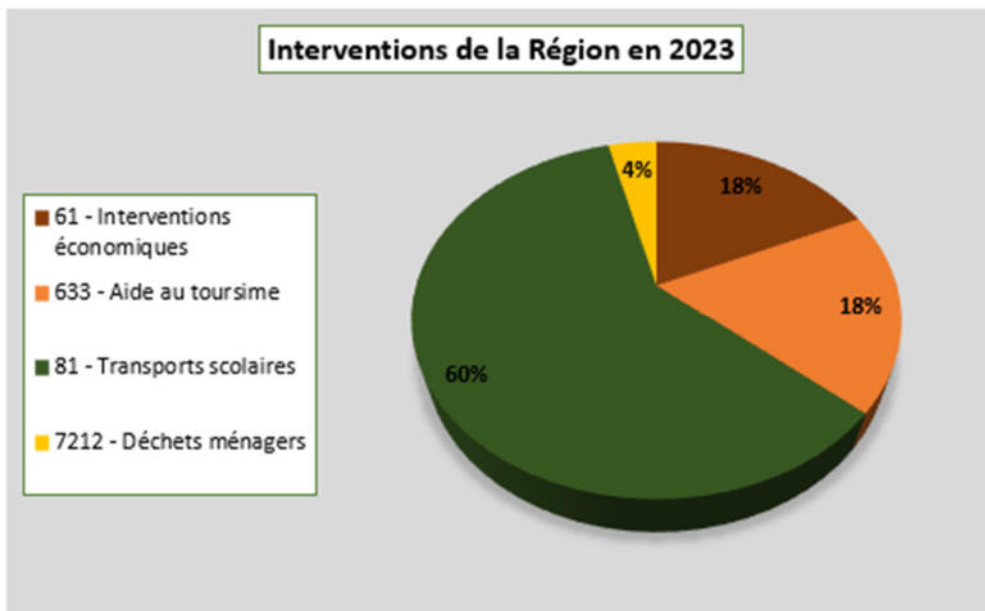
La médiation animale a été soutenue à hauteur de 6 189 €. Le service a par ailleurs perçu un soutien au titre du dispositif CAF Azur à hauteur de 7 000 €.

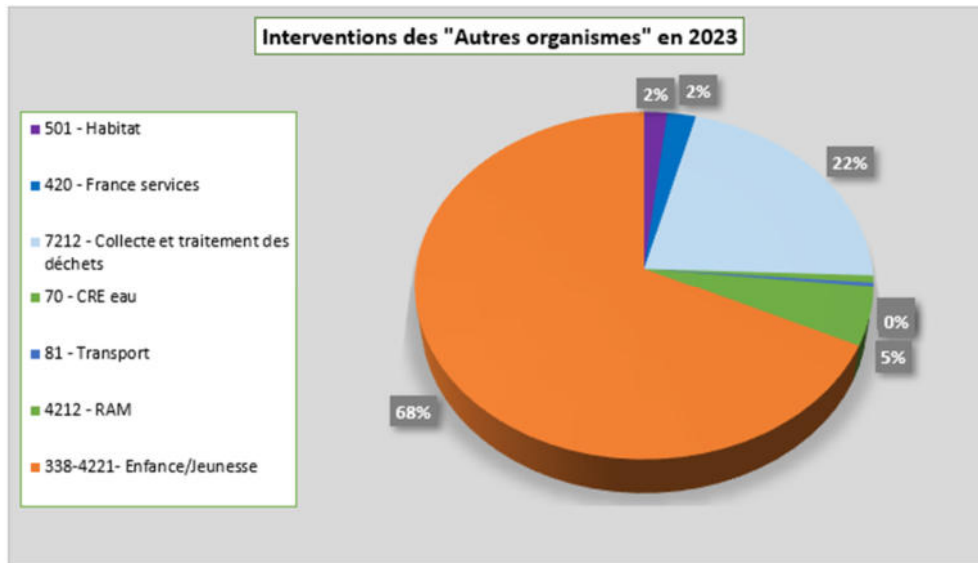
Le dispositif « colos apprenantes » a apporté un soutien financier à hauteur de 30 000 € en 2023, en hausse de 22 000 € par rapport à 2022.

Par ailleurs, la CAF a apporté un soutien financier à des opérations spécifiques tel Geek Event, Rendez-vous des Petits, la tournée des saison familiales...

Des subventions perçues en 2020 en section d'investissement ont été rebasculées en fonctionnement pour un montant de 11 771 €.

La CAF a également subventionné l'accueil des familles fragiles dans les micro-crèches à hauteur de 18 550 €. Le contrat enfance jeunesse est également en hausse de 16 329 € en 2023 par rapport à 2022 pour ces structures d'accueil des jeunes enfants.



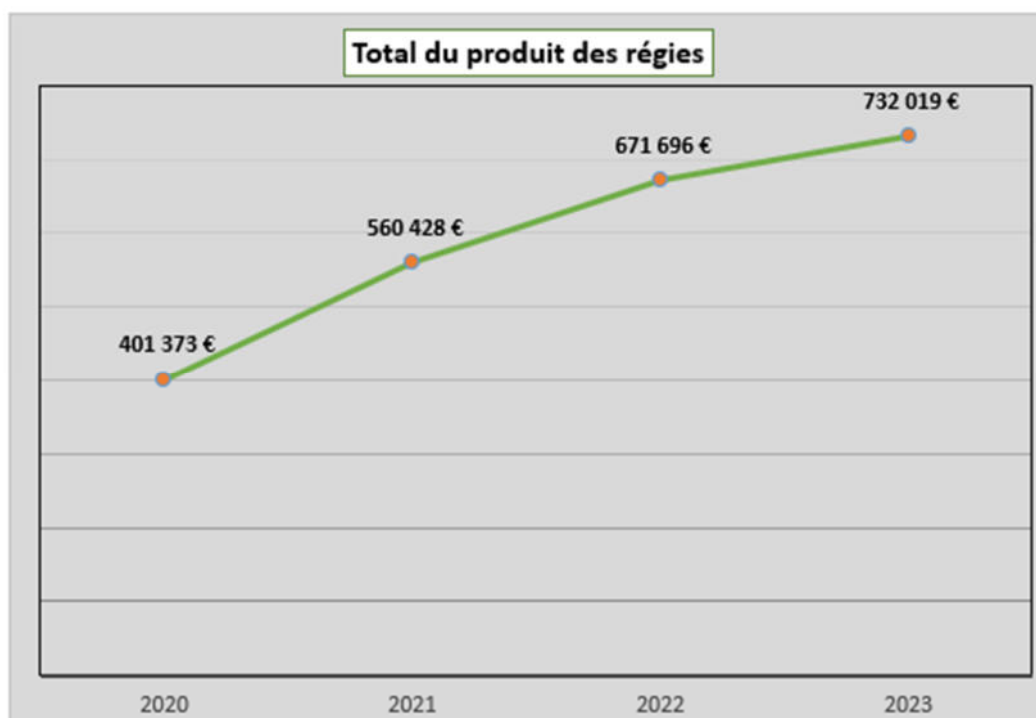


c) Le produit des régies

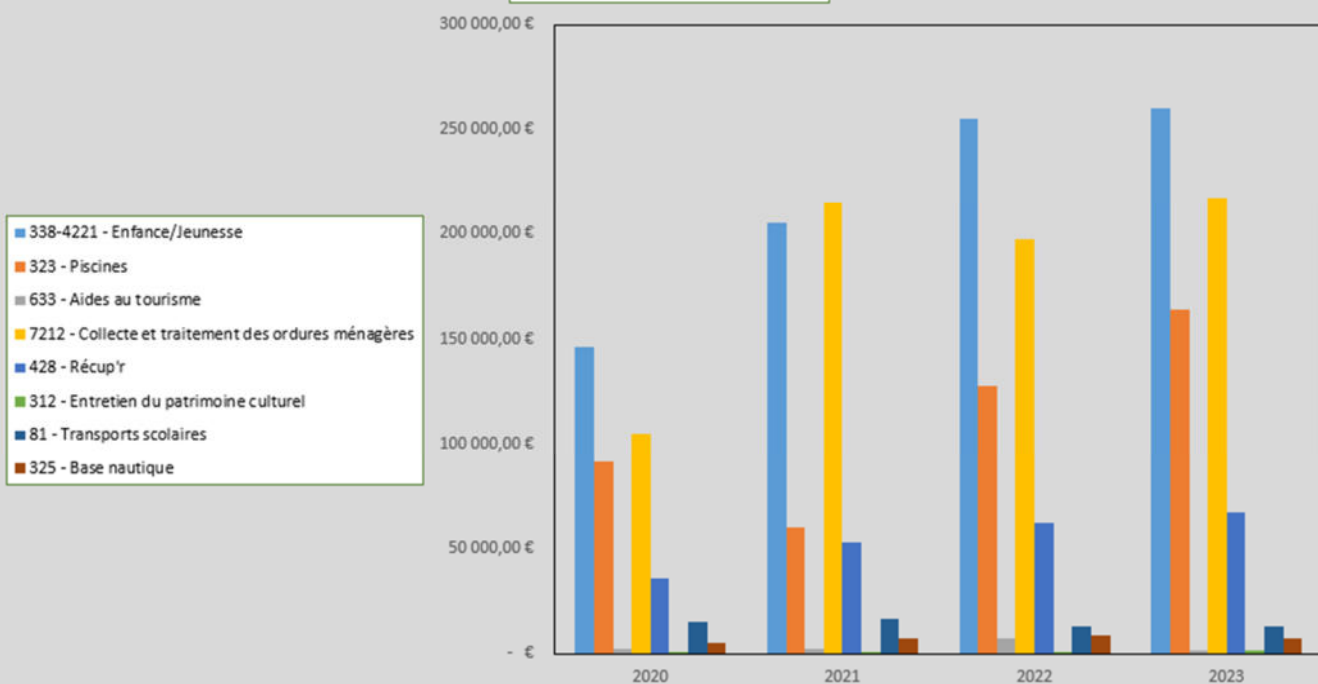
Le produit des régies a augmenté, passant de 671 696 € en 2022 à 732 019 € en 2023.

Le comparatif des régies montre que celles concernant le Pôle service à la population, le centre aquatique, la collecte des déchets ménagers et la ressourcerie augmentent par rapport à 2022. A l'inverse, les régies liées à la base nautique et au tourisme sont en baisse. Concernant la base nautique, l'activité est dépendante des conditions météorologiques. Quant au tourisme, la régie n'a pas bénéficié en 2023 d'une aide pour l'édition des brochures touristiques.

La plus forte hausse concerne le centre aquatique qui offre un panel de services diversifiés. La refonte des activités et du planning a permis d'attirer un nouveau public. Le pôle service à la population connaît également une augmentation des recettes tout comme la Ressourcerie malgré la période de fermeture pour travaux.



Evolution du produit des régies



II. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2023	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux
011 - Charges à caractère général	3 093 141,95 €	3 488 082,27 €	4 147 964 €	3 666 845,85 €	88,40%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 103 792,47 €	4 573 523,30 €	5 122 000 €	5 058 228,30 €	98,75%
014 - Atténuations de produits	3 906 701,00 €	3 811 484,00 €	3 746 775 €	3 746 775,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	160 938 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 972 589,40 €	2 188 699,14 €	2 333 106 €	2 191 978,24 €	93,95%
66 - Charges financières	117 801,48 €	106 506,84 €	96 864 €	94 865,95 €	97,94%
67 - Charges exceptionnelles	14 908,36 €	13 436,62 €	20 000 €	772,96 €	3,86%
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	801 €	801,00 €	100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 208 935 €	14 181 732 €	15 628 449 €	14 760 267,30 €	94,44%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	606 832 €	738 410,50 €	1 009 425 €	941 071,67 €	93,23%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 815 767 €	14 920 144 €	16 637 874 €	15 701 338,97 €	94,37%

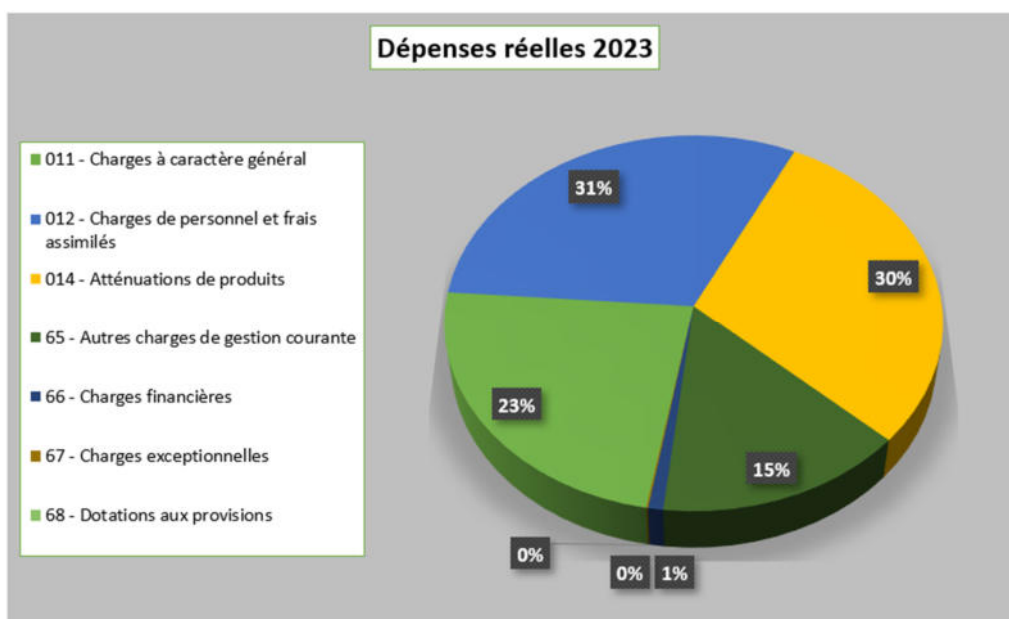
Les réalisations, soit 14 760 267.30 €, atteignent 94.44 % des prévisions. Au chapitre 011, 481 118.55 € ne sont pas réalisés, 141 127.76 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65, 19 227.04 € au 67 et 63 771.70 € au chapitre 012.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2023 à 14 760 267.30 €, contre 14 181 732.17 € en 2022.

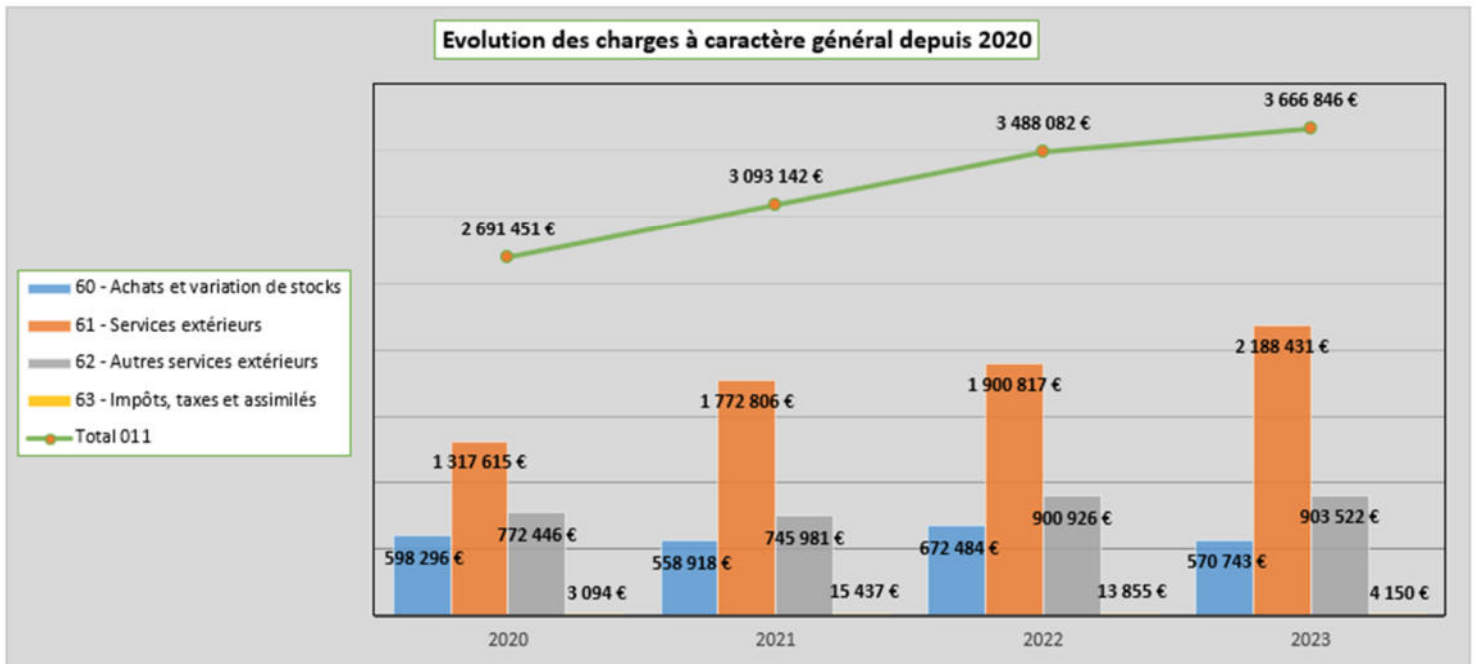
Entre 2022 et 2023, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-dessous :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022/2023	
011 - Charges à caractère général	178 764 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	484 705 €
014 - Atténuations de produits	- 64 709 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 279 €
66 - Charges financières	- 11 641 €
67 - Charges exceptionnelles	- 12 664 €
68 - Dotation aux provisions	801 €
Evolution du total des dépenses réelles 2022/2023	578 535 €

Le diagramme suivant permet de constater la répartition de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 entre les différents chapitres :



a) Les charges à caractère général



Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes, augmentent de 178 764 € entre 2022 et 2023. Cette hausse en 2023 trouve des explications dans les éléments suivants :

- Comptes 60 – achats et variation des stocks en baisse de 101 741 € :
 - o Des dépenses d'alimentation augmentent de 7 219 € sous l'effet conjugué d'une fréquentation un peu plus importante et de l'inflation ;
 - o Les dépenses énergétiques au centre aquatique ont subi une régularisation des consommations de gaz de l'exercice antérieur pour un montant de 17 188 € ;
 - o Les achats de petit matériel ont augmenté de 26 317 € notamment avec l'achat de pièces pour le matériel roulant des déchets ménagers (+ 10 829 €), l'acquisition de matériel pour les micro-crèches (+ 4 246 €), l'achat de bois pour un ponton à la base nautique ainsi que la réparation de bateaux (+ 6 264), l'achat d'accessoires informatiques (+ 4 081 €) ;
 - o Ces comptes 60 connaissent par ailleurs une forte baisse, 134 004 €, notamment au centre aquatique puisque l'électricité et le gaz sont directement pris en charge par le prestataire Dalkia. Ces dépenses se retrouvent aux comptes 61 ;
 - o Le compte « autres fournitures non stockées » est en baisse globale de 15 010 €, ces fournitures correspondent à de petits achats nécessaires au fonctionnement quotidien des services. Nous constatons notamment une baisse des achats de sacs jaunes de 29 400 € sur ce compte par rapport à 2022. Les services de gestion des déchets, le centre aquatique, les micro-crèches et le service ALSH ont néanmoins augmenté les dépenses de certaines fournitures courantes (produits d'entretien, couches, achats pour les activités, matériel pour réparation...)

- Comptes 61 – services extérieurs en hausse de 287 615 € :
 - o Les prestations de service sont en hausse avec l'application du marché de maintenance du centre aquatique (+ 110 634 €) et l'augmentation des prises en charge des déchets ménagers (+ 79 714 €). A contrario, nous constatons une baisse de 21 242 € pour les micro-crèches avec la résiliation de la prestation de nettoyage ;
 - o Les études réalisées au cours de l'exercice 2023 impactent le compte 617 avec une hausse des dépenses de 48 539 € par rapport à 2022. Ces opérations concernent la faisabilité de l'implantation d'une matériauthèque, une étude pré-opérationnelle programmée d'amélioration de l'habitat, l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement collectif, la mission de préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire, l'étude sur le co-voiturage, le solde de l'accompagnement pour le PCAET ;
 - o L'entretien des bâtiments et espaces verts est en hausse de 14 314 € par rapport à 2022 avec

notamment l'entretien de la toiture du musée de la Gare, les interventions sur le site de Kéraudrenic, les prestations sur les déchetteries communautaires ;

- Les réparations sur matériel roulant sont en augmentation de 28 799 € par rapport à 2022 dont + 8 406 € pour les véhicules du Pôle enfance jeunesse du fait de la vétusté du parc et + 19 829 € pour le service OM ;
- Les prestations de maintenance ont connu une hausse de 22 897 € notamment avec l'hébergement et la maintenance des logiciels métiers et les prestataires extérieurs pour des interventions sur le patrimoine communautaire

- Comptes 62 – autres services extérieurs en hausse de 2 595 € :

Si les dépenses sont stables pour ces comptes, l'exercice 2023 a connu les variations suivantes :

- Les dépenses au titre du PIG sont en baisse de 31 462 € ;
- Le contrat mutualisé d'assistance juridique SVP provoque une hausse de 12 515 € des dépenses ;
- Une augmentation des dépenses au centre aquatique est principalement due à un intervenant extérieur pour 1 250 € ;
- Des frais d'actes sont comptabilisés pour 29 942 € du fait de l'enquête publique pour le PLUi. Pour ce même programme, des frais d'insertion ont été engagés pour 5 375 € ;
- Des frais de contentieux sont en baisse de 12 246 € en 2023 du fait de frais d'avocat et d'expertise mandatés en 2022 ;
- Une diminution des frais d'insertion de 1 660 € en administration générale est constatée du fait d'une dépense concernant les cahiers de l'administration de l'Etat en 2022 ;
- Les publications sont en baisse de 6 885 € par rapport à 2022 du fait de publications importantes réalisées pour le tourisme en 2022 ;
- Les frais liés à des cérémonies sont en hausse de 3 280 €, ils comprennent notamment l'inauguration du GR de Pays, des frais relatifs au schéma de développement touristique et la cérémonie des vœux ;
- Les frais de réception sont en légère hausse de 543 € du fait de la journée consacrée à l'accueil des étudiants en médecine. Les réceptions étant non récurrentes, nous constatons des baisses pour certains services notamment le tourisme qui en 2022 a organisé l'inauguration du parcours archéologique.
- Si les cotisations et adhésions sont en hausse de 25 274 €, des diminutions sont constatées pour les frais de télécommunication (- 10 642 €), les frais d'affranchissement (- 2 146 €) et les frais de mission et de déplacement (- 1 571 €).

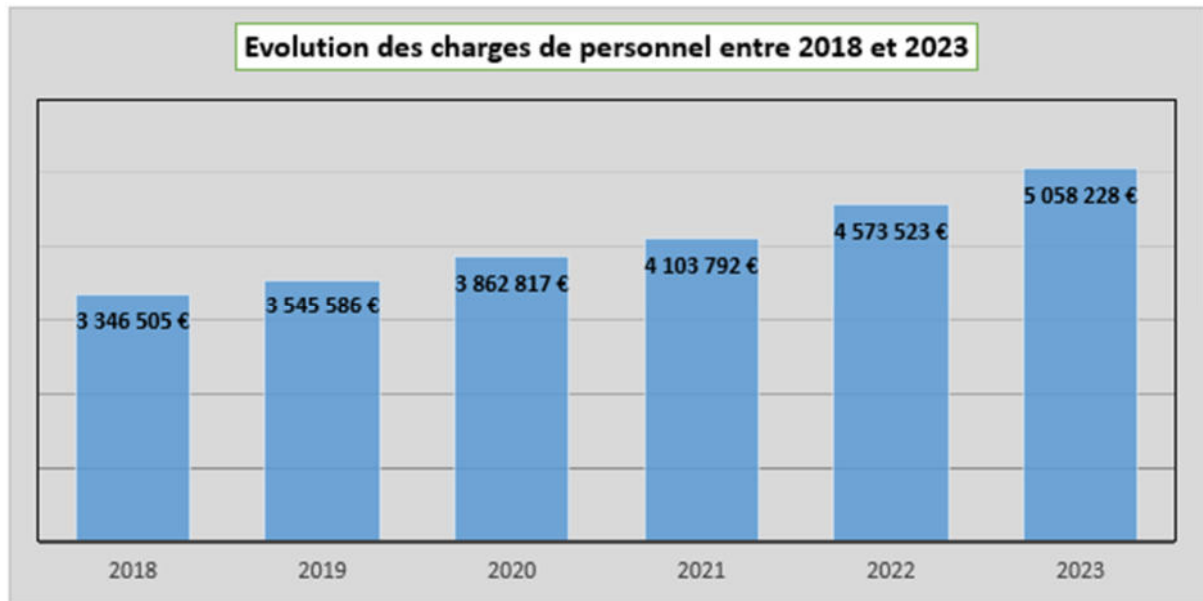
Le compte 6281 (cotisations-adhésions) évolue comme indiqué ci-dessous :

Organismes	2022	2023
ASSOC ADCF ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE	2 664,69 €	2 793,67 €
ASSOC ADIL DU MORBIHAN	8 230,00 €	8 230,00 €
ASSOC ALECOB	7 485,90 €	7 359,90 €
ASSOC DES MAIRES	1 192,77 €	1 193,66 €
ASSOC LIGUE BRETAGNE VOILE	85,00 €	85,00 €
CEREMA		632,43 €
COMITE DEPARTEMENTAL VOILE du MORBIHAN	180,00 €	180,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE - 020 et 61	117 549,00 €	128 536,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE - 633	8 570,00 €	8 872,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE E MEGALIS BRETAGNE	1 704,00 €	1 704,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE ELLE ISOLE LAITA	8 542,00 €	- €
SYNDICAT DU SCORFF	12 048,00 €	11 970,00 €
FNCCR	888,23 €	914,29 €
LORIENT AGGLOMERATION - CTBV SCORFF 2022	- €	6 983,00 €
MORBIHAN TOURISME	2 000,00 €	2 000,00 €
OCEADE BRETAGNE	60,00 €	60,00 €
PONTIVY COMMUNAUTE ANNE 2022 et 2023 PAH		14 536,50 €
STE MISSION LOCALE COB	27 154,46 €	27 174,79 €
STE NAUTISME EN BRETAGNE	150,00 €	- €
TARANIS		553,56 €
RESECO	600,00 €	600,00 €
TOTAL	199 104,05 €	224 378,80 €

Au cours de l'exercice 2023, la cotisation à Pontivy Communauté au titre du label Pays d'Art et d'Histoire a été versée pour l'année 2022 et 2023.

La cotisation versée à Lorient Agglomération concerne le Contrat Territorial de Bassin Versant.

- Comptes 63 – impôts et taxes en baisse de 9 706 € :
 - o Roi Morvan n'a pas eu à verser de fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint un niveau de 5 058 228 € pour l'exercice 2023 soit une augmentation de 10.60 %. (+ 484 705 €)

Ces charges de personnel ont été impactées par les événements suivants :

- La revalorisation du SMIC au cours de l'exercice liée à l'inflation – 10 589 € ;
- L'augmentation du point d'indice de 1.5% pour pallier à l'inflation au 1^{er} juillet 2023 – 50 000 € ;
- La refonte du RIFSEEP – 107 800 € € ;
- Le glissement vieillesse et technicité - 25 172 € ;
- Le recrutement d'un référent inclusion en octobre 2023 – 3 200 € ;
- Le recrutement d'un animateur/coordonateur de la vie sociale en novembre 2023 – 6 070 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission maître composteur – 28 855 € ;
- La mise en stage d'un agent du SPANC et d'un agent pour France Service – 28 284 € ;
- La mise en stage d'agents au Pôle service à la population – 16 429 € ;
- Le recours à des prestataires extérieurs pour les ALSH – 3 573 € ;
- Le renfort au service de collecte avec un chauffeur-ripeur – 26 000 € ;
- Le recours à des prestataires extérieurs pour la gestion de la collecte – 14 280 € ;
- Une année pleine pour les postes de chargé de mission énergie – 25 700 € ;
- Une année pleine pour le poste de chargé de mission PVD – 14 015 € ;
- Une année pleine pour le poste de chargé d'exploitation pour la collecte des déchets ménagers – 15 100 € ;
- Une année pleine pour les postes de DRH et d'assistante RH – 11 470 € ;
- La coordination du réseau des médiathèques – 7 908 € ;
- Le recrutement d'un adjoint au responsable technique en charge de la maintenance – 32 000 € ;
- Le versement de l'ARE en année pleine lié à des ruptures conventionnelles – 11 950 € ;
- Le remplacement d'agents en arrêt maladie – 25 515 € ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la masse salariale – 20 782 €.

Evolution du chapitre 012 - répartition des charges de personnel entre les différents emplois
Traitement indiciaire et régime indemnitaire (hors charges patronales et cotisations diverses - CNFPT, CDG...)

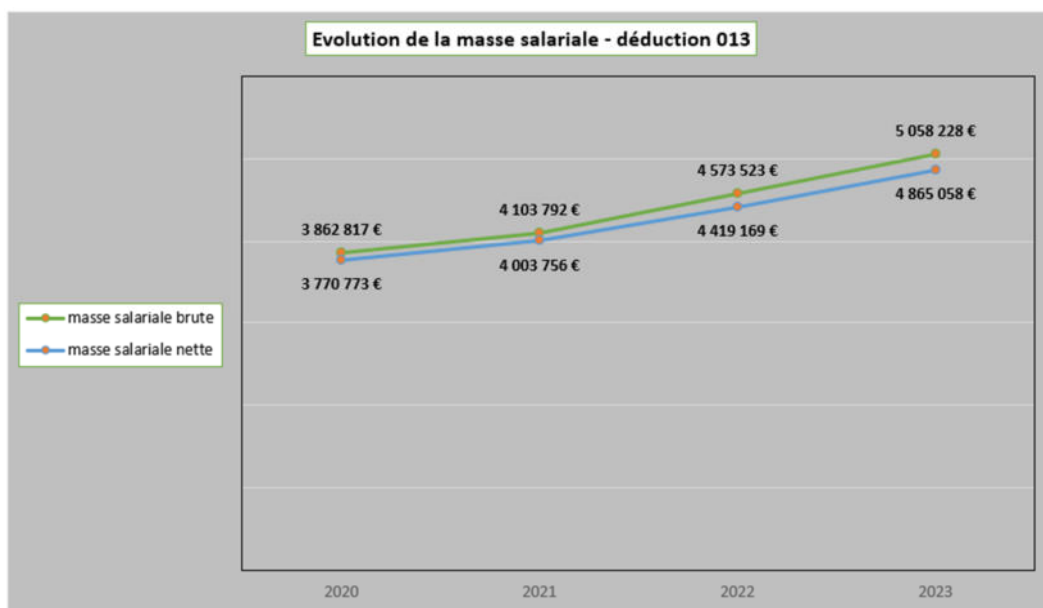
	CA 2020	En % des dépenses	CA 2021	En % des dépenses	CA 2022	En % des dépenses	CA 2023	En % des dépenses
Rémunération des titulaires	1 394 320,28 €	59,87%	1 362 015,07 €	54,53%	1 950 759,98 €	60,50%	2 060 245,02 €	58,11%
Rémunération des non titulaires	661 496,40 €	28,40%	817 290,82 €	32,72%	958 627,57 €	29,73%	1 161 494,96 €	32,76%
Emplois d'avenir	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	213 286,18 €	9,16%	215 493,95 €	8,63%	265 299,26 €	8,23%	250 929,47 €	7,08%
Mise à disposition personnel	59 920,68 €	2,57%	102 805,65 €	4,12%	49 833,84 €	1,55%	72 899,06 €	2,06%
TOTAL	2 329 024 €	100,00%	2 497 605 €	100,00%	3 224 521 €	100,00%	3 545 568,51 €	100,00%

Evolution du chapitre 012 - répartition des charges de personnel entre les différents services

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
					Montant	%
Administration	559 252 €	611 189 €	681 897 €	757 568 €	75 672 €	11,10%
Transport	38 377 €	5 941 €	35 522 €	39 293 €	3 771 €	10,61%
Culture	36 125 €	34 391 €	39 618 €	47 643 €	8 026 €	20,26%
Sport	408 976 €	437 515 €	385 609 €	373 450 €	- 12 160 €	-3,15%
Social	472 714 €	489 477 €	574 964 €	641 935 €	66 970 €	11,65%
Enfance jeunesse	1 409 839 €	1 519 946 €	1 722 523 €	1 841 843 €	119 319 €	6,93%
Environnement	754 719 €	803 717 €	909 248 €	1 120 163 €	210 915 €	23,20%
Economie-tourisme	182 816 €	201 685 €	224 143 €	236 334 €	12 192 €	5,44%
TOTAL	3 862 817 €	4 103 861 €	4 573 523 €	5 058 228 €	484 705 €	10,60%

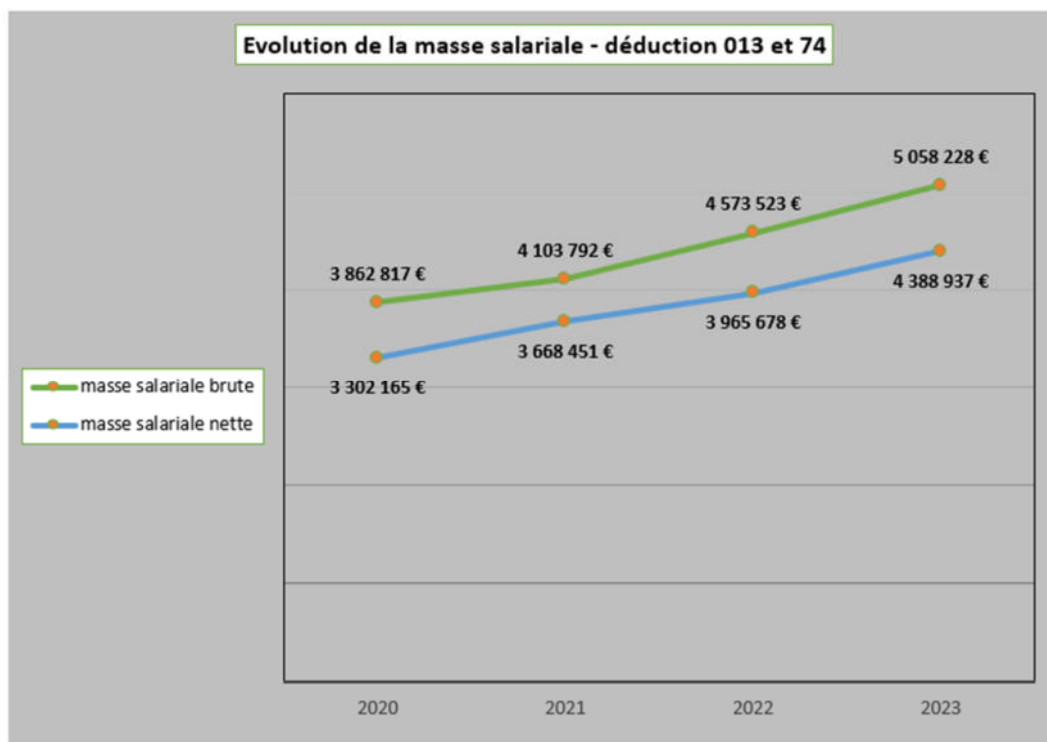
Evolution du chapitre 012 – charges de personnel

L'augmentation brute des charges de personnel s'élève à 484 705 €. L'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire) s'élève à 445 889 €.



L'information sur cette évolution des charges de personnel peut être enrichie en agrégeant aux données ci-

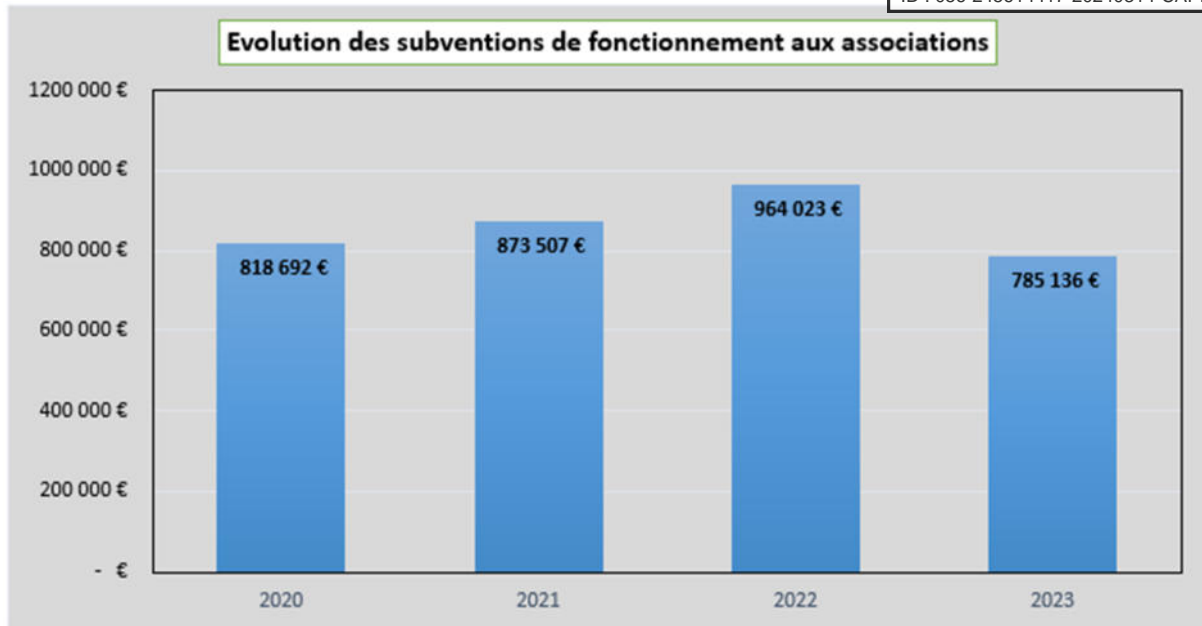
dessus les aides aux postes perçues par l'EPCI au cours de l'exercice. Dans ce cas, l'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire et des aides aux postes) s'élève à 423 259 €.



Roi Morvan bénéficie en effet d'aides financières pour certains recrutements comme indiqué page 12 du présent rapport :

- Chargée de mission mobilité/habitat ;
- Chargée de mission Petites Villes de Demain ;
- Chargé de mission Territoire Economie en Ressources ;
- Chargé de mission planification énergétique ;
- Conseiller numérique et France Service ;
- Contrats aidés pour les chantiers d'insertion ;
- Aide à l'ingénierie au service enfance jeunesse.

c) Les autres charges de gestion courante



Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2023 a diminué de 178 888 € par rapport à 2022 (-18.5 %).

Cette baisse est due à plusieurs facteurs :

- Les aides versées dans le cadre du programme Pass Commerce sont dorénavant imputées en investissement, la diminution se monte à 73 430 € à ce titre ;
- Les réseaux des écoles avaient perçu un double versement des aides en 2022 et certains réseaux n'ont pas encore sollicité le versement de leur subvention, la baisse s'élève à 81 662 € par rapport à 2022 ;
- Les aides accordées pour l'installation des agriculteurs ont représenté un total de 9 500 € en 2023, soit une baisse de 33 000 € par rapport à 2022 ;
- Un acompte de 50% a été mandaté pour la subvention territoire 0 chômeurs, soit 5 000 € en moins par rapport à 2022 ;
- Les subventions pour la mobilité à EHOP et WIMOOV sont en baisse de 3 250 €.

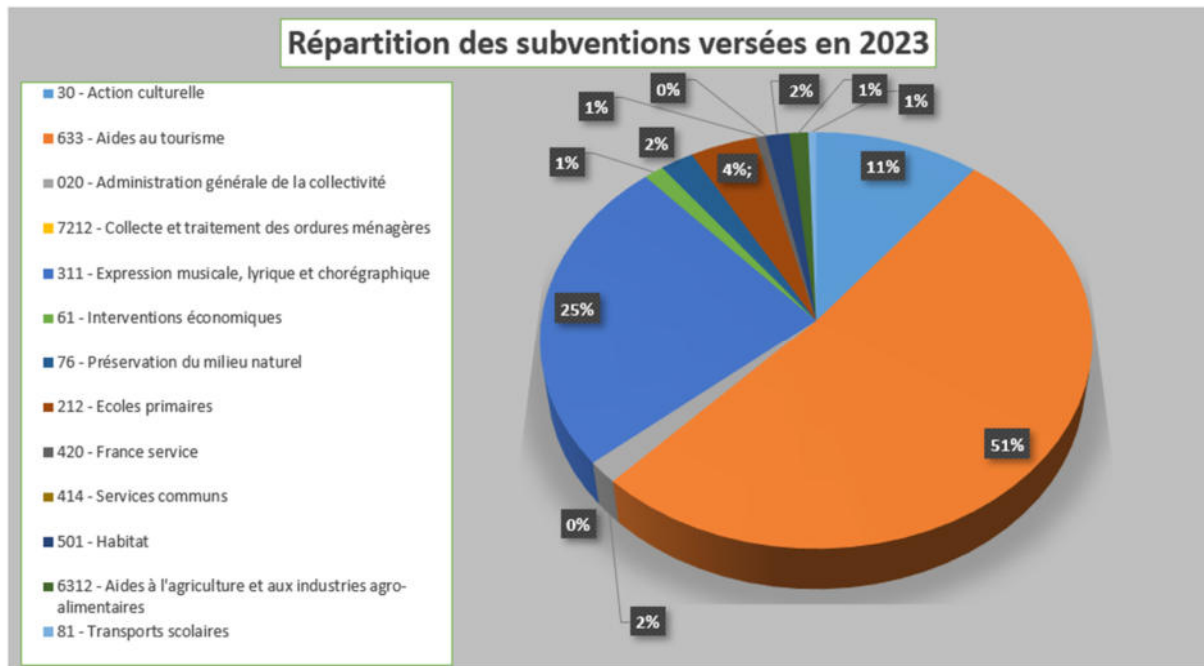
En revanche, Roi Morvan Communauté a versé des aides supplémentaires :

- Aux compagnons bâtisseurs pour un montant de 12 000 € ;
- A l'association Celtic Deuches à hauteur de 5 000 € ;
- La participation au titre des frelons asiatiques a augmenté de 3 783 €.

Les subventions représentent environ 5.32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

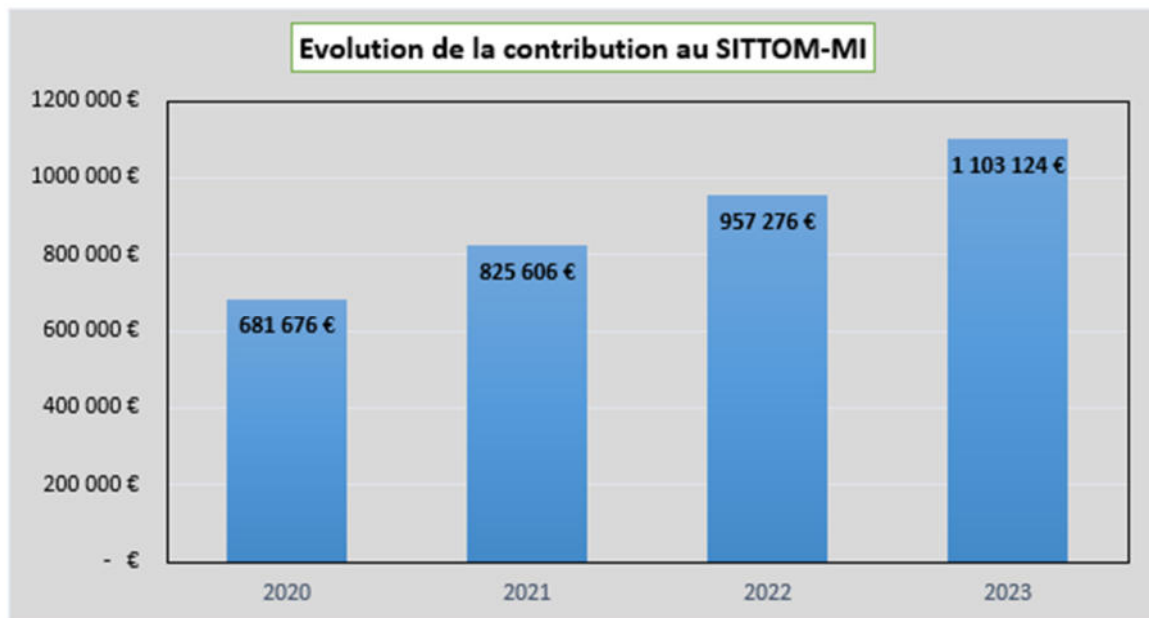
Le tourisme, l'action culturelle et l'école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom

comme le montre ce diagramme :



Quant aux contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde dépense du chapitre 65, ces dernières concernent essentiellement le SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. En 2023, la contribution s'est élevée à 1 103 124 €.

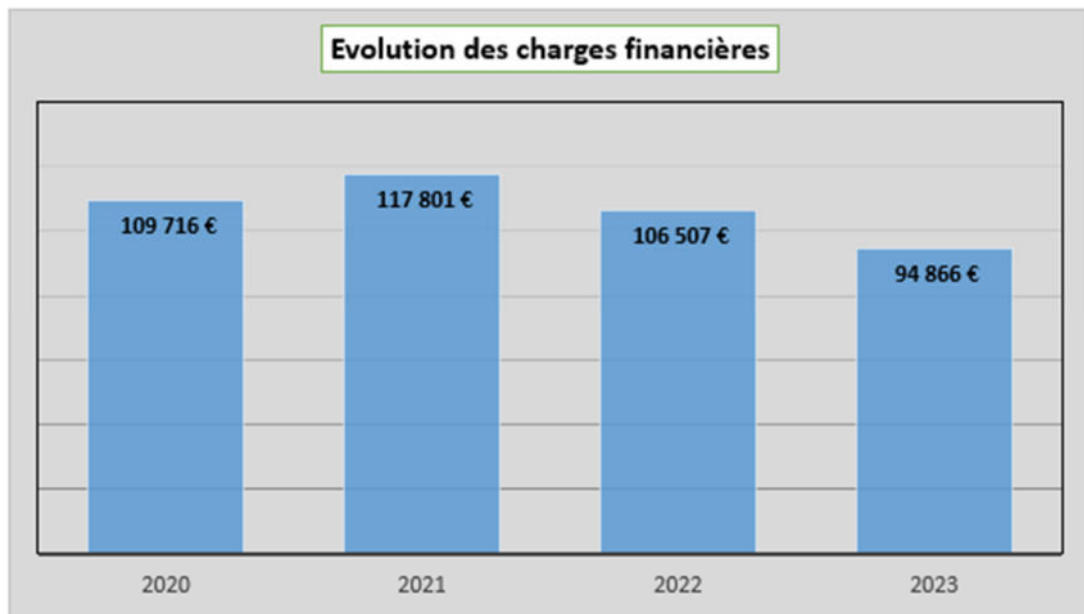
Cette hausse s'explique par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui a fait évoluer la prestation de 121.50 € la tonne à 136.58 € la tonne ainsi que par l'augmentation des tonnages de déchets.



d) Les charges financières

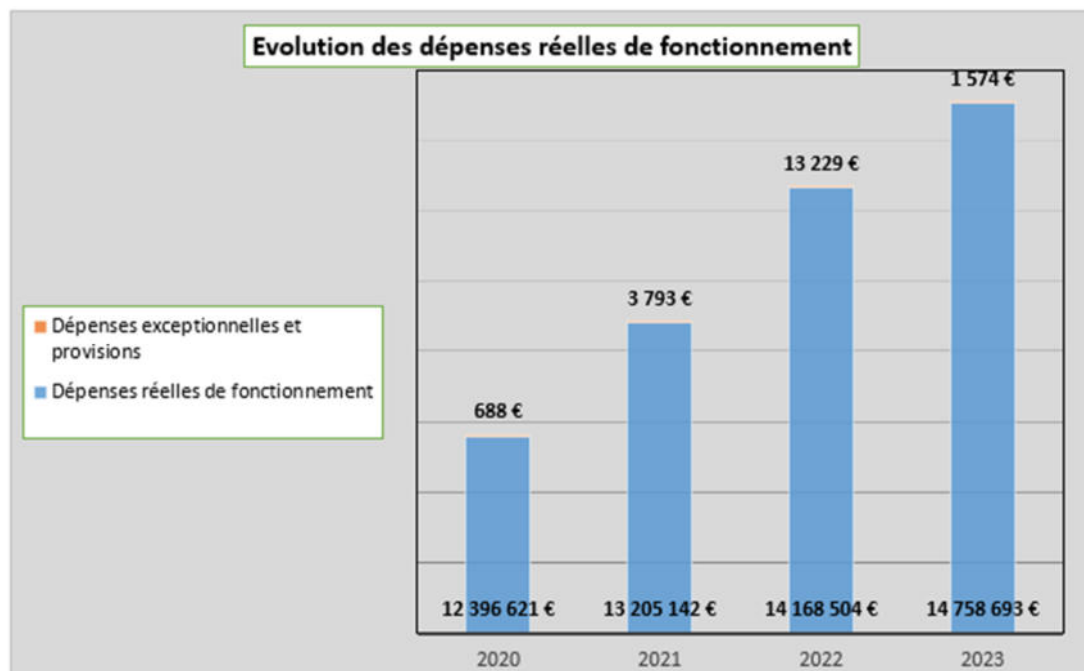
Les charges financières ne représentent pas une dépense importante dans les dépenses de fonctionnement de

l'EPCI (0,64% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023). Elles ont diminué en 2023 car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.



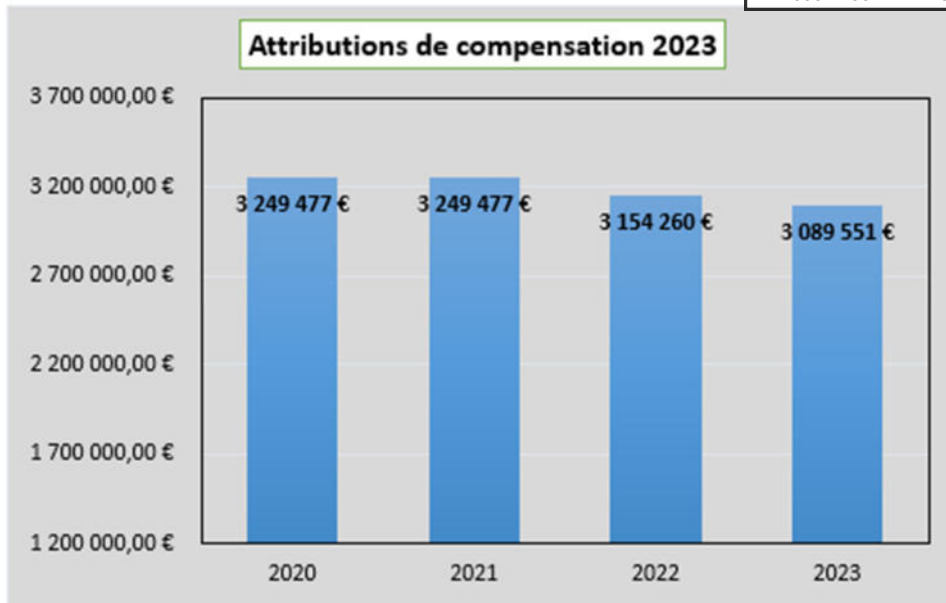
e) Les charges exceptionnelles et les provisions

Le chapitre 67 relatif aux charges spécifiques, avec le changement de nomenclature budgétaire, retranscrit essentiellement des remboursements de trop-perçus. Par ailleurs, le chapitre 68 retrace les provisions budgétaires pour des créances que l'EPCI pourra potentiellement ne pas recouvrer.



En 2023, les dépenses du chapitre 67 d'un montant de 773 € portent sur des trop perçus concernant des remboursements d'indemnités journalières et le remboursement de famille pour le service ALSH. Un montant de 801 € a également été mandaté pour les provisions pour risques et charges.

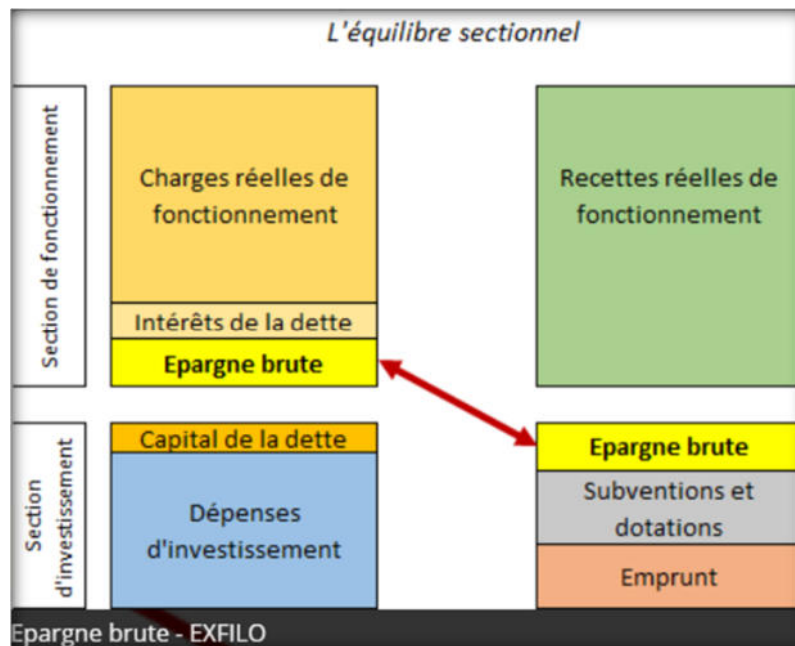
f) Les relations avec les communes membres



RMCom a reversé 3 089 551 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est inférieur à celui de 2022 pour plusieurs motifs :

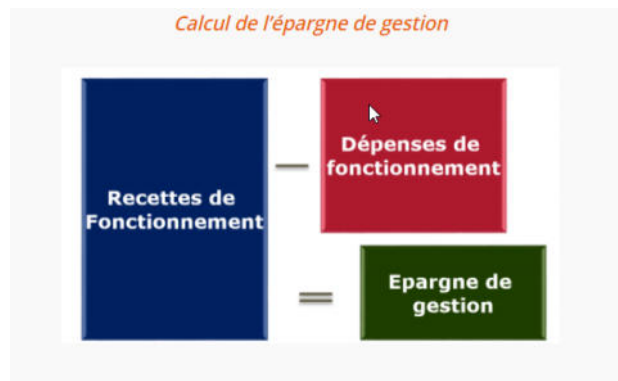
- Refacturation à 100% du montant des actes traités par le service commun d'autorisation du droit des sols ;
- Refacturation à 50% des charges correspondant au service commun du SIG ;
- Fin de transferts de charge programmée par la CLECT concernant Berné et Langonnet ;
- Impact du déficit de gestion constaté pour la gestion des micro-crèches pour les communes qui possèdent une structure gérée par Roi Morvan sur leur territoire.

Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers



Libellé	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	
					Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	13 364 367 €	14 397 721 €	15 601 282 €	16 375 657 €	774 375 €	4,96%
Dépenses de gestion	12 286 904 €	13 087 340 €	14 061 997 €	14 663 827 €	601 830 €	4,28%
Epargne de gestion	1 077 462 €	1 310 380 €	1 539 285 €	1 711 830 €	172 545 €	11,21%
+ produits exceptionnels	74 234 €	56 857 €	30 347 €	46 875 €	16 528 €	54,46%
- dépenses exceptionnelles (67 et 68)	688 €	3 793 €	13 228 €	1 574 €	- 11 654 €	-88,10%
- intérêts de la dette	109 716 €	117 801 €	106 507 €	94 866 €	- 11 641 €	-10,93%
= Epargne brute	1 041 291 €	1 245 643 €	1 449 897 €	1 662 265 €	212 368 €	14,65%
- remboursement du capital	327 127 €	327 127 €	439 584 €	439 584 €	- €	0,00%
= Epargne nette	714 165 €	918 516 €	1 010 313 €	1 222 681 €	212 368 €	21,02%
Encours de dette au 31/12	6 118 447 €	5 812 463 €	5 338 812 €	4 855 050 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	5,88	4,67	3,68	2,92		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	7,79%	8,65%	9,29%	10,15%		

L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision (comptes 70 à 75 moins les comptes 60 à 65). Elle **permet de juger la gestion financière courante de la collectivité**. Celle de RCom s'élève à 1 711 830 € en 2023 et est progression constante depuis 2020.



L'épargne brute qui tient compte des mouvements exceptionnels augmente et elle est supérieure au montant du remboursement du capital des emprunts.

L'épargne brute ou autofinancement est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute **constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements futurs**.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'«aisance» de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un «excédent» de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

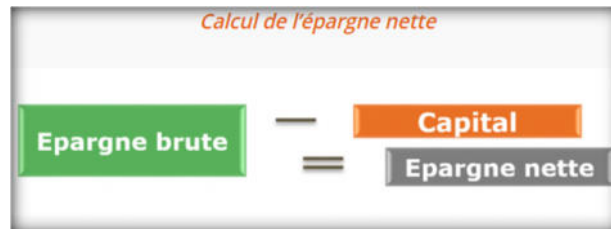
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est fondamentale car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative³).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). D'ailleurs, l'épargne brute permet un effet de levier important car 100 € d'épargne brute permettent de financer 100 € d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000 €. **C'est un effet de levier de 1 à 10.**

³ L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire (les résultats diminuant).

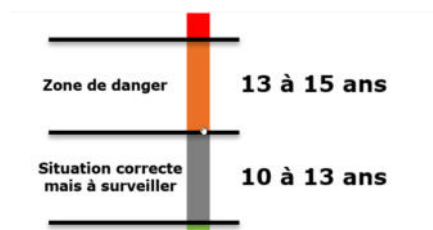
Cependant, ce montant, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

L'épargne nette (ou CAF nette, épargne disponible) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il **correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements**. L'épargne nette constatée en 2023 est positive. Son montant s'élève à **1 222 681 €**.



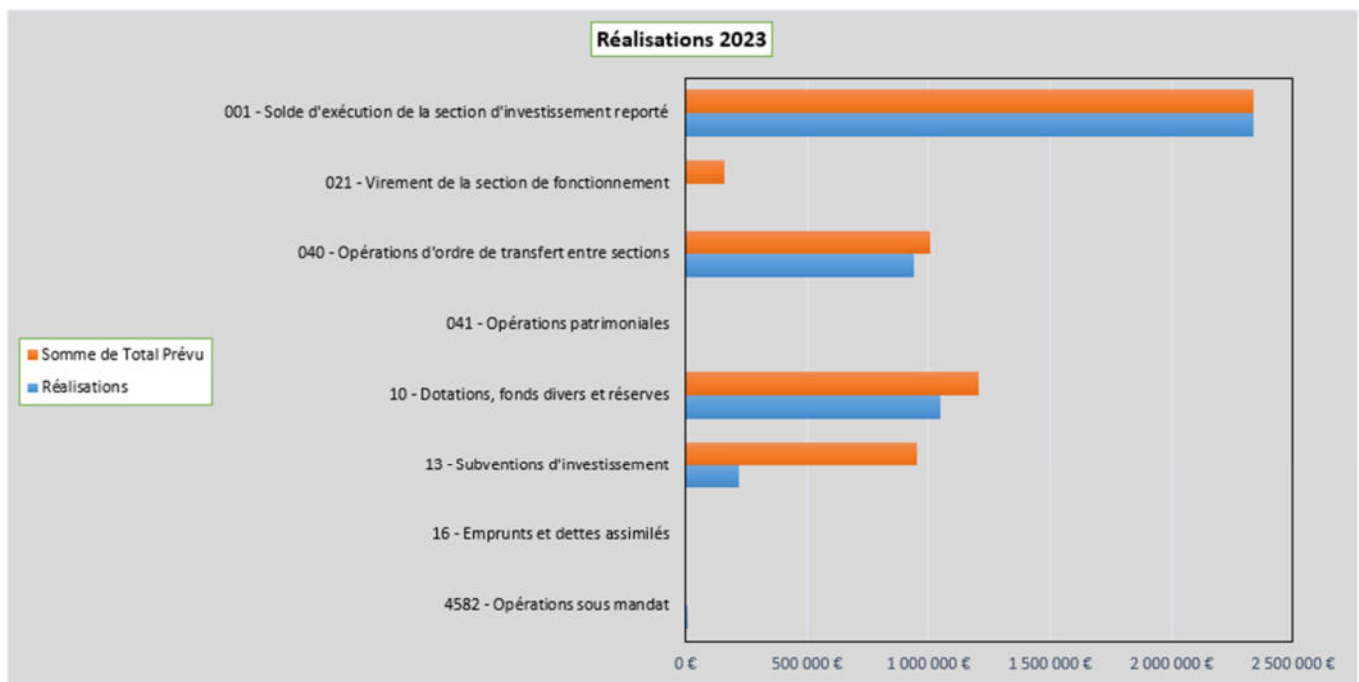
En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont principalement composées du FCTVA, éventuellement de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisation ainsi que des subventions et des emprunts éventuels.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, puisque la première doit pouvoir financer la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de la structure. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. A l'issue de l'exercice 2023, la capacité de désendettement de RMCom est de 2.92 ans pour le budget principal.



Partie 4 : La section d'investissement

I. Les recettes



Les réalisations à hauteur de 4 555 021 € (dont 2 339 009 € de report d'investissement) sont inférieures aux prévisions de 1 113 479 €.

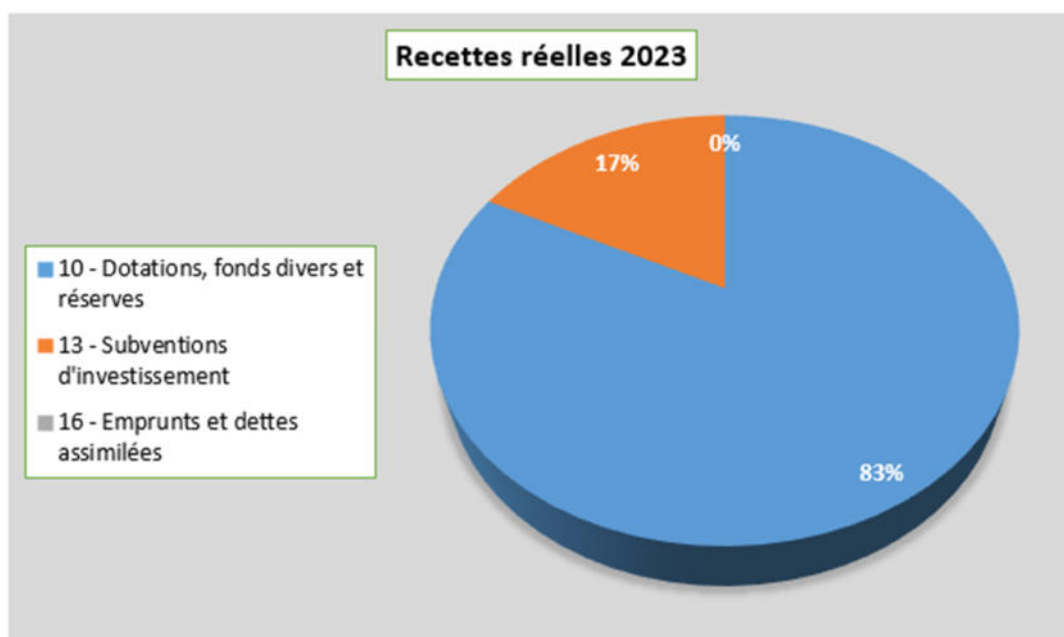
Recettes réelles d'investissement 2022	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux d'exécution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 617 917 €	542 765,27 €	158 611,95 €	1 206 019 €	1 046 477,17 €	87%
13 - Subventions d'investissement	418 280 €	239 958,96 €	128 626,93 €	953 108 €	221 443,16 €	23%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 727 382 €	150 000,00 €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	10 €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 763 589 €	932 724 €	287 239 €	2 159 127 €	1 267 920,33 €	59%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	599 837 €	738 410,50 €	869 218,34 €	1 009 425 €	941 071,67 €	93%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 363 426 €	1 671 135 €	1 156 457 €	3 168 552 €	2 208 992,00 €	70%

Les subventions d'investissement dépendent des dépenses d'investissement réalisées et de la fréquence de versement des partenaires financiers. En 2023, le taux de réalisation est de 23 %. Ce faible taux s'explique notamment par une réception du chantier de rénovation et d'extension de Récup'R réalisée à la fin du mois de décembre 2023, le report de l'acquisition de la MAS de Guémené sur Scorff pour le PPEEJ ainsi que par le délai nécessaire à l'élaboration de l'étude portant sur la réhabilitation des déchetteries communautaires.

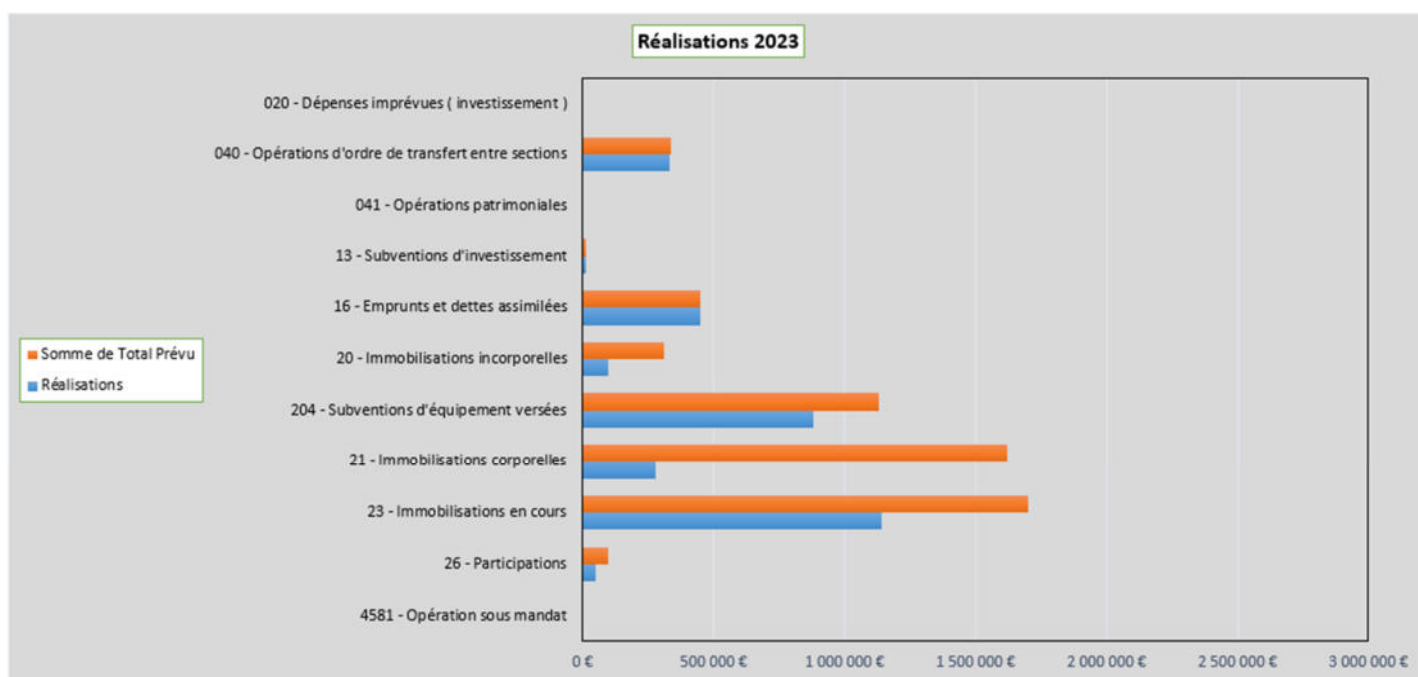
Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise, quant à lui, 1 046 477.17 € pour un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 87 %. Il est composé du fonds de compensation de la TVA et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La différence est due au FCTVA dont la réalisation se situe à hauteur de 57.84 %. Le FCTVA dépend des investissements éligibles réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, comptabilise 941 071.67 €. Il comprend les dotations aux amortissements des immobilisations.

Le diagramme ci-dessous permet de constater la répartition des recettes réelles perçues au cours de l'exercice 2022, hors report de l'excédent d'investissement 2021 :



II. Les dépenses



Les réalisations à hauteur de 3 240 542.43 € sont inférieures aux prévisions de 2 427 957.13 €. Ceci s'explique principalement par les éléments suivants :

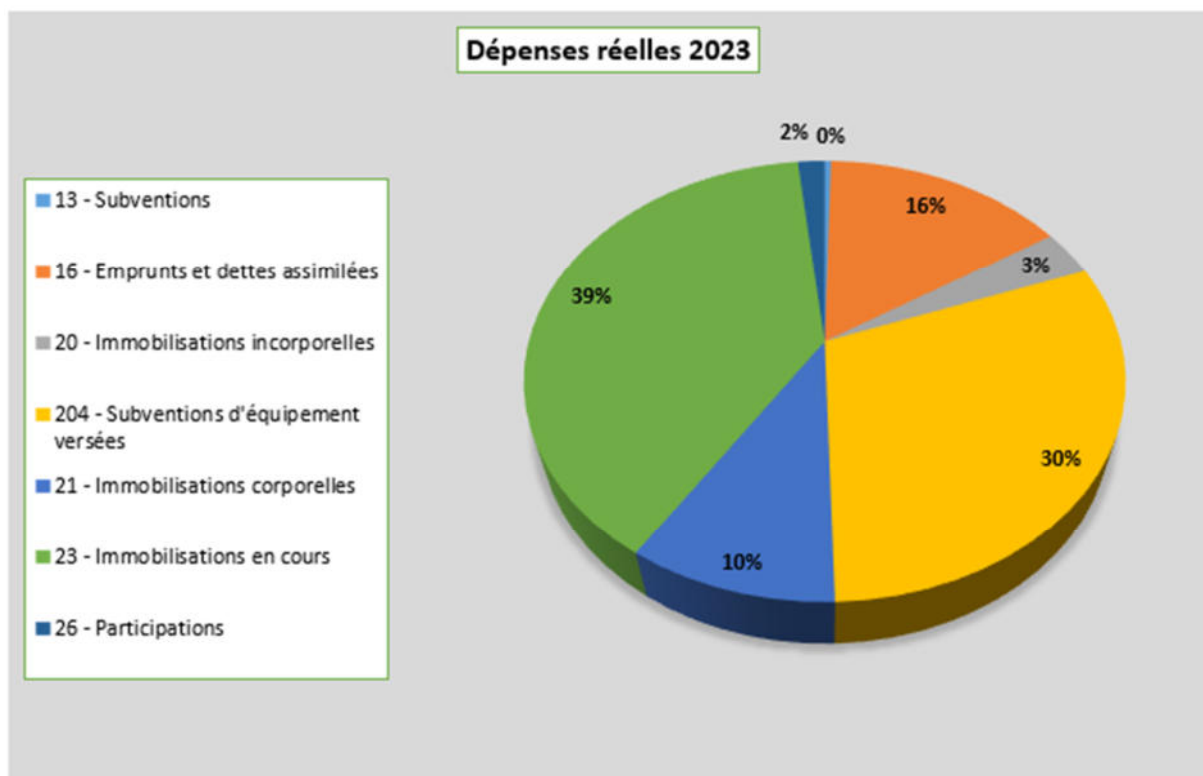
- L'acquisition de 2 bennes destinées aux déchets ménagers inscrite au budget n'a pas été effective au cours de l'exercice 2023 du fait de délais de livraison importants ;
- Le programme de rénovation et d'extension de Récup'R s'est achevé en décembre 2023 ce qui reporte sur l'exercice 2024 les dernières situations des entreprises ;
- L'acquisition de la MAS de Guémené est reportée sur l'exercice 2024 ;

- Les fonds de concours pour l'hôpital de Guémené sur Scorff et la maison de santé de Lanvenegen n'ont pas été sollicités ;
- Les études pour la requalification de la ZA de Pont Min n'ont pu débiter et celles concernant les déchetteries ont été partiellement effectuées ;
- Le logiciel métier du service déchets ménagers a été acquis en fin d'exercice.

Dépenses d'investissement 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux d'exécution
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €	- €	- €	0%
13 - Subventions d'investissement				11 771 €	11 770,80 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	327 127 €	421 817,49 €	439 584,15 €	449 495 €	449 494,96 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	123 513 €	64 302,15 €	131 589,82 €	311 275 €	99 625,56 €	32%
204 - Subventions d'équipement versées	834 906 €	1 135 223,73 €	834 477,86 €	1 133 553 €	881 262,68 €	78%
21 - Immobilisations corporelles	444 472 €	678 616,17 €	292 072,17 €	1 622 496 €	278 148,37 €	17%
23 - Immobilisations en cours	456 925 €	322 904,47 €	173 886,53 €	1 701 317 €	1 140 533,23 €	67%
4581 - Opérations sous mandat	3 420 €	3 600,00 €	- €	- €	- €	0%
26 - Participations	25 574 €	- €	- €	100 000 €	50 000,00 €	50%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 215 937 €	2 626 464 €	1 871 611 €	5 329 907 €	2 910 835,60 €	55%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 423 €	46 588,00 €	246 932,05 €	338 593 €	329 706,83 €	97%
041 - Opérations patrimoniales				- €	- €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 263 360 €	2 673 052 €	2 118 543 €	5 668 500 €	3 240 542,43 €	57%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement en 2023 est de 55 % par rapport aux prévisions.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 16% des dépenses réelles d'investissement comme le montre le diagramme ci-dessous qui reprend la répartition des dépenses réelles d'investissement.



Les dépenses d'équipement sont synthétisées dans les tableaux suivants :

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Développement économique - fonctionnement	34 300 €	0 €			
Développement économique - investissement	287 034 €	115 457 €	12 289 €	57 316 €	21 680 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	10 000 €	0 €			
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 300 €	0 €			
ZA de Lann Cozlen et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	65 000 €	0 €			
Acquisition de terrains - BP ZA	11 105 €	0 €			
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	13 829 €	0 €		16 595 €	
Renouvellement PC et webcam	3 500 €	0 €			
Réservation en ligne télécentre et automatisation accès - BP H&I	3 600 €	0 €			
Pass Commerce	100 000 €	115 457 €	12 289 €	40 721 €	21 680 €
ZA de Pont Min - requalification	90 000 €				

Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	10 000 €	8 795 €	0 €		
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	260 469 €	56 253 €	4 646 €	17 782 €	- €
Opération touristiques	270 469 €	65 048 €	4 646 €	17 782 €	
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 000 €				
Etude sur le développement touristique - ADT 56	- €				
Panneaux d'interprétation - report de dépenses	- €	0 €	4 646 €		
Mobilier et informatique	700 €	0 €			
Matériel informatique et sonorisation BDLR	2 800 €	0 €			
Travaux musée de la Gare	30 000 €	8 795 €		9 982 €	
Bains de la Reine - Local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	137 400 €	0 €			
Musée chauve-souris - changement fenêtres et chauffe-eau	- €	7 181 €			
Nouveau ponton pour location + réparation ponton	42 966 €	38 232 €			
Pédalos et gilets de sauvetage + caravane en 2024	34 453 €	9 785 €			
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €			7 800 €	
Caravane - défibrillateur - jumelles	4 350 €	1 055 €			

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Gestion des déchets - fonctionnement	41 152 €	29 205 €	35 469 €	- €	
Gestion des déchets - investissement	990 308 €	172 009 €		815 669 €	39 380 €
Opération déchets ménagers	1 031 460 €	201 214 €			
Etude matériauthèque	31 552 €	25 881 €	7 764 €		
Etude biodéchets		0 €	27 705 €		
Réparation portails CT et remise en état caisson	9 600 €	3 324 €			
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022 - BOM 2023	626 200 €	10 800 €		600 889,00 €	
Matériel informatique et mobilier	1 800 €	1 095 €			
Logiciel métier géolocalisation et matériel	30 000 €	8 316 €			
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	71 910 €	38 460 €		34 620,00 €	20 000,00 €
Colonnes carton	1 800 €	0 €			
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioeaux	62 998 €	47 950 €		40 000,00 €	19 380,00 €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	190 200 €	65 389 €		140 160,00 €	
Remplacement bacs OM et bacs fête	5 400 €	0 €			

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Services à la population - fonctionnement	52 450 €	27 760 €	17 115 €		
Services à la population - investissement	728 626 €	211 109 €	37 382 €	497 792 €	33 880 €
Etude EVS	24 450 €	24 450 €	17 115 €		
Frais acquisition MAS	28 000 €	3 310 €			
Acquisition MAS et début étude	535 000 €			470 000,00 €	
Renouvellement matériel et matériel de camping	24 000 €	11 220 €			
Etanchéité à l'eau manoir					
Changement fenêtres manoir	90 000 €	146 541 €			
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			10 278 €	11 954 €	33 880 €
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	2 200 €	2 110 €			
Renouvellement équipements micro-crèches et 12ème place Guiscriff en 2023	13 500 €	0 €		5 962 €	
Matériel micro-crèches et RPE		6 040 €			
Acquisition mini-bus	43 000 €	40 260 €	27 104 €		
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	3 450 €	1 055 €		2 400 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	0 €		7 476 €	
Centre aquatique - renouvellement et dépenses nouvelles au 21 et achat terrain à 1€	10 000 €	3 882 €			

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Solidarités - fonctionnement	- €	5 200 €	0 €		
Solidarités - investissement	1 244 167 €	991 771 €	161 000 €	189 618 €	379 652 €
Renouvellement matériel et informatique CNP	4 900 €	4 610 €			
Mobilier Recup'R suite travaux	1 750 €	0 €			
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	1 142 517 €	979 393 €	161 000 €	163 125 €	379 652 €
Etagères et mobiliers divers Recup'R suite travaux et clôture	32 000 €	6 527 €		26 493 €	
Renouvellement licence	600 €	720 €			
Matériel informatique	- €	521 €			
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	62 400 €	5 200 €			
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	50 000 €	5 520 €			
Gestion des ressources en eau - investissement	10 000 €	356 €		- €	- €
Début étude de transfert de l'AC	50 000 €	5 520 €			
Matériel informatique et mobilier		356 €			
Appel à projet Breizh biodiv'	10 000 €	0 €		- €	

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Administration générale - fonctionnement	44 500 €	21 953 €	6 732 €		
Administration générale - investissement	1 122 553 €	800 855 €	6 126 €	53 200 €	6 246 €
Opération FTTH	745 553 €	745 553 €		- €	- €
Déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	745 553 €	745 553 €		- €	
Opération Fonds de concours et mutualisation	316 500 €	20 253 €	6 126 €	52 000 €	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	9 500 €	8 518 €			
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	0 €	6 126 €	19 000 €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénegen (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €	
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	20 253 €		- €	
Hôpital Guéméné/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	105 000 €	51 613 €		1 200 €	- €
Etudes RH - prestation archivage	30 000 €	920 €			
Contrat conseil SVP	0 €	12 515 €	6 732 €		
Audit et sécurité informatique	5 000 €	3 128 €			
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	12 365 €			
Logiciel et licences	25 000 €	14 467 €		1 200 €	
Matériel de bureau et informatique	10 000 €	8 217 €			

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat -fonctionnement	225 435 €	157 392 €	102 080 €		
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	208 689 €	93 459 €		104 823 €	- €
PIG	120 000 €	112 122 €	73 949 €		
Plan local habitat	60 165 €	0 €			
OPAH	45 270 €	45 270 €	28 131 €		
PLUI	100 189 €	43 459 €		54 823 €	
Logiciel urbanisme et matériel bureau	8 500 €	0 €			
Participation SAS Roi Morvan Energies	100 000 €	50 000 €		50 000 €	
France Service -fonctionnement	- €	0 €		- €	
France Service - investissement	31 500 €	8 301 €		17 996 €	- €
Aménagement bureau Le Faouet	10 000 €	7 418 €		- €	
Aménagement bureau Gourin	19 000 €	0 €		17 996 €	
Mobilier et informatique pour les bureaux	2 500 €	883 €		- €	

Partie 5 : Les budgets annexes

Des budgets annexes doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, lotissements...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

RMCom a créé des budgets annexes pour :

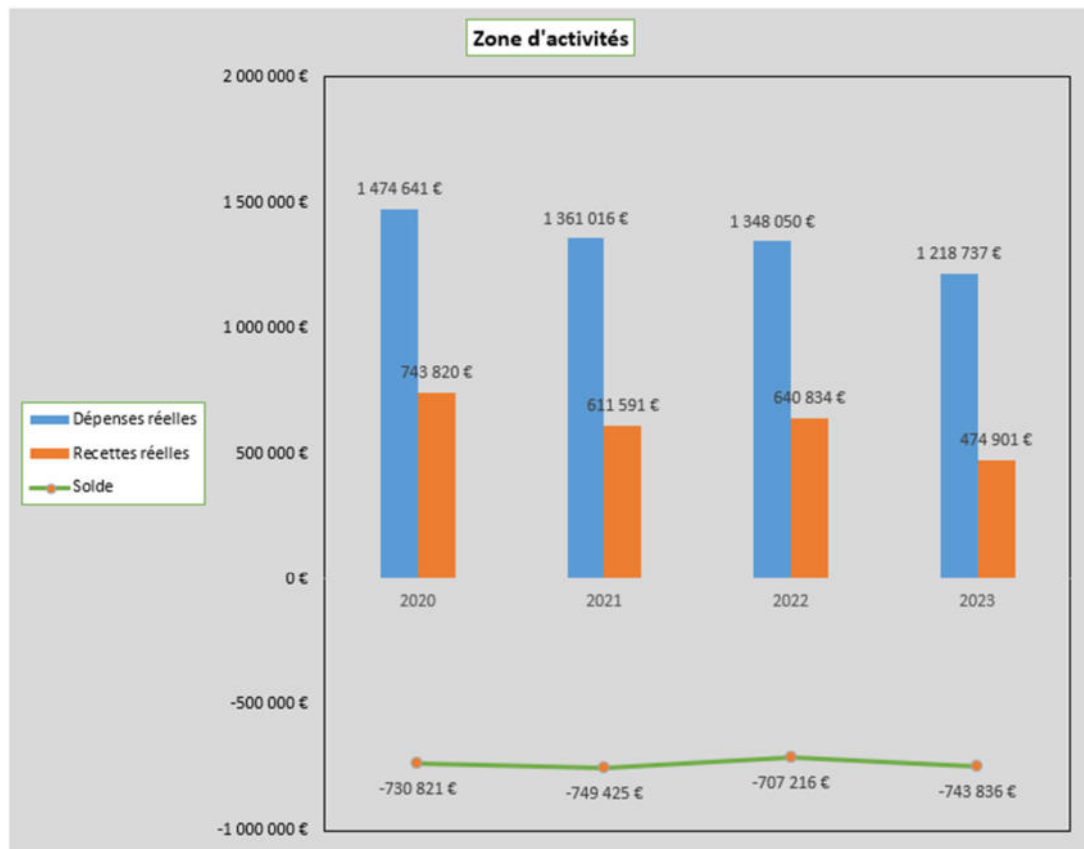
- Les zones d'activités ;
- Les hôtels et immobilier d'entreprise ;
- Le service public d'assainissement non collectif.

Les budgets annexes ZA et H&I peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités. Il y a donc des flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes.

BA	BP		Opération	Objectif
Recette 77	Dépense 6748	Autofinancement ZA : entretien des espaces verts, électricité, taxes foncières, assurances et toute autre dépense de fonctionnement ne constituant pas une dépense de production d'un terrain à vendre.	Zones non soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 168751	Dépense 276351	Avance au budget ZA : matérialiser les dépenses d'investissement du budget ZA en inscrivant la dépense dans le budget principal. Une délibération doit prévoir le délai dans lequel cette avance sera remboursée. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si RMCom décide de mobiliser sur le budget annexe des financements externes.	Zones soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 774	Dépense 6748	Autofinancement H&I : solde des dépenses et des recettes de fonctionnement y compris les dotations aux amortissements. En prévision, prévoir la couverture du déficit d'investissement par un virement et/ou emprunt. Le déficit de l'opération télécentre est compensé par l'excédent de l'opération biscuiterie.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215	Recette 6419	Remboursement des frais de personnel : individualisation des frais de ménage.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215 et comptes concernés	Recette 6419, 70841, 70872	Remboursement des frais de personnel et autres dépenses (fournitures, assurances...).		Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et dépenses et doit être financé par les redevances des usagers.

I. Le budget « zones d'activités »

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement :



Fonctionnement et investissement

	2020	2021	2022	Prévision 2023	2023	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	631 133 €	563 842 €	595 297 €	447 538 €	435 009,06	
D	112 687 €	47 749 €	45 537 €	50 621 €	39 891,46	78,80%
011 - Charges à caractère général	112 687 €	47 746,41 €	45 536,77 €	50 611,00 €	39 891,46	78,82%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	- €	2,92 €	0,23 €	10,00 €	0,00	0,00%
R	743 820 €	611 591 €	640 834 €	498 159 €	474 900,52	95,33%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	588 996 €	582 446,18 €	553 087,62 €	471 629,24 €	471 629,24	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 238 €	9 226,45 €	84 386,13 €	24 480,23 €	564,63	2,31%
74 - Dotations, subventions et participations	- €	3 020,00 €	422,23 €	400,00 €	1 209,52	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	3 392 €	3 198,32 €	1 649,34 €	1 650,00 €	1 497,13	0,00%
77 - Produits exceptionnels	100 194 €	13 700,00 €	1 288,91 €	- €	0,00	
Résultat d'investissement	- 1 361 954 €	- 1 313 267 €	- 1 302 513 €	- 447 548 €	- 1 178 845,05	
D	1 361 954 €	1 313 267 €	1 302 513 €	1 178 845 €	1 178 845,05	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 361 954 €	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05 €	1 178 845,05	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	0,00	
R	- €	- €	- €	731 297 €	0,00	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	731 296,58 €	0,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	0,00	

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réelles

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires divers, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 39 891.46 €. Il s'agit essentiellement de dépenses d'entretien des zones (entretien paysager, électricité, impôts...). Par ailleurs, des travaux de reprise de l'éclairage public ont été réalisés sur la ZA de Kernot pour un montant de 5 149.69 €.

En recettes, l'éclairage public de Kernot est facturé à la commune pour 1 497.13 € et STGS a reversé la surtaxe assainissement pour la ZA de Poulhibet à hauteur de 564.63 €. Par ailleurs, Roi Morvan a perçu une participation de Morbihan Energies pour la reprise de l'éclairage public d'un montant de 1 209.52 €.

Les travaux réalisés sur les ZA au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

ZONE DE GUERNEACH GOURIN	12 040,90 €
ZA DE KERNOT LE FAOUE	5 310,00 €
ZA DE POULHIBET BERNE	0,00 €
ZA DE KERGARIO LIGNOL	0,00 €
ZA DE PONT MIN LE FAOUE	0,00 €
PARC D ACTIVITES DE LOCMALO	0,00 €
ZA DE KERANNA GUISCRIF	0,00 €
ZA DE ST MAUR LANGONNET	0,00 €
ZA BOUTHIRY LE SAINT	1 358,00 €
ZA KER ELISA PLOURAY	228,00 €
ZA BEG AR SALUD BERNE	408,00 €
BEG AR MARZIN GUISCRIF	0,00 €
PONT SAINT MARTIN PLOERDUT	0,00 €
LANN COZLEN LOCMALO	198,00 €
STANG BLEI GOURIN	0,00 €
ZA DE ST ARMEL MESLAN	0,00 €
DIVERS	0,00 €
RATTACHEMENT DE CHARGES N-1	5 035,00 €
	- €
Total	24 577,90 €

Seuls les travaux réalisés sur les zones qui font l'objet d'une comptabilité de stocks devraient être dorénavant retracés dans le budget ZA suite aux recommandations de la CRC. Les dépenses liées aux entretiens pour les autres zones sont directement intégrées au budget principal.

Aucun versement du budget principal n'a été réalisé sur l'exercice 2023.

Le résultat réel de l'exercice est de - 36 620.18 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de + 471 629.24 €, l'excédent réel est de 435 009.06 € pour 2023. En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent se monte à 433 460.06 €.

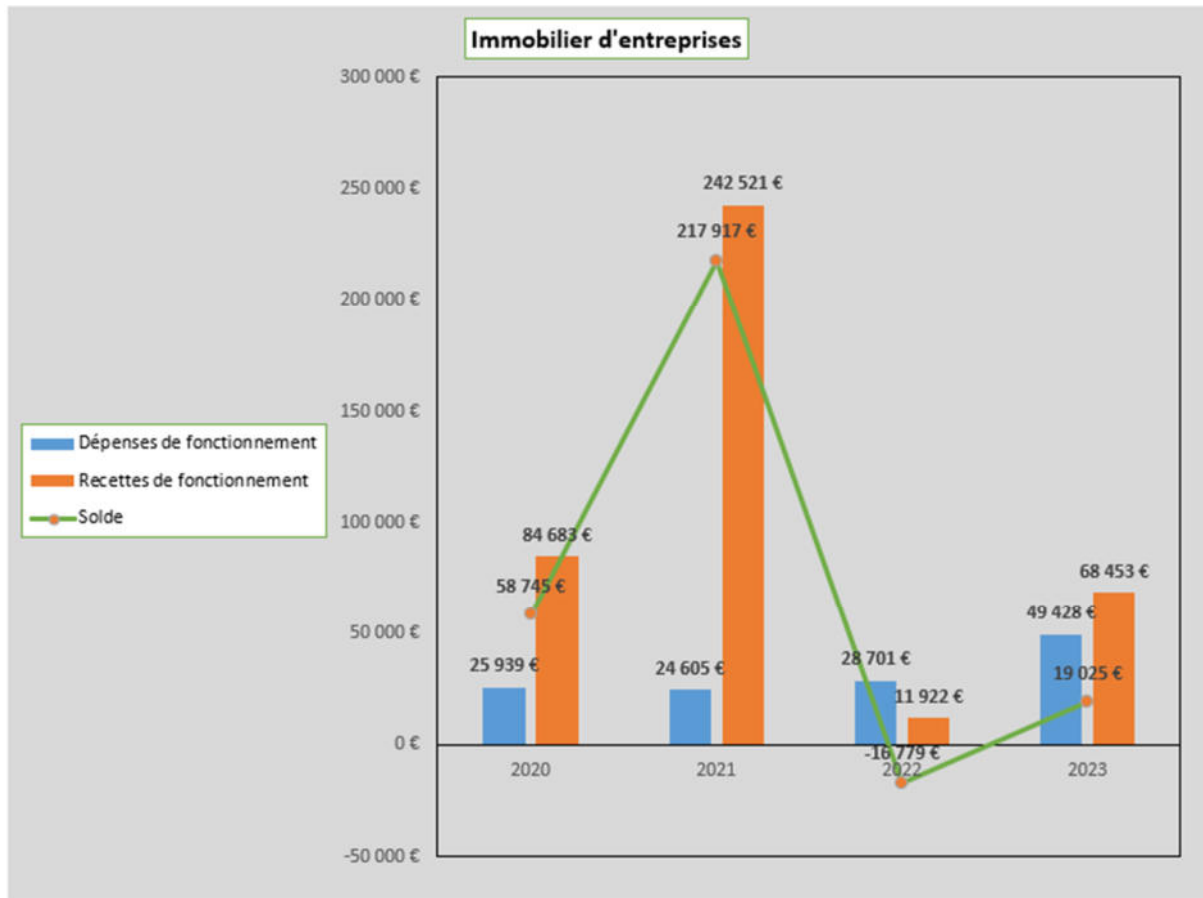
b) L'investissement

Le résultat de l'exercice est composé du résultat antérieur reporté de - 1 178 845.05 € et des écritures de stocks d'une part et de l'amortissement d'une dépense d'investissement d'autre part. Ainsi, le déficit s'élève à 1 177 296.05 € pour l'exercice 2023 car une écriture d'amortissement pour 1 549 € est comptabilisée.

II. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

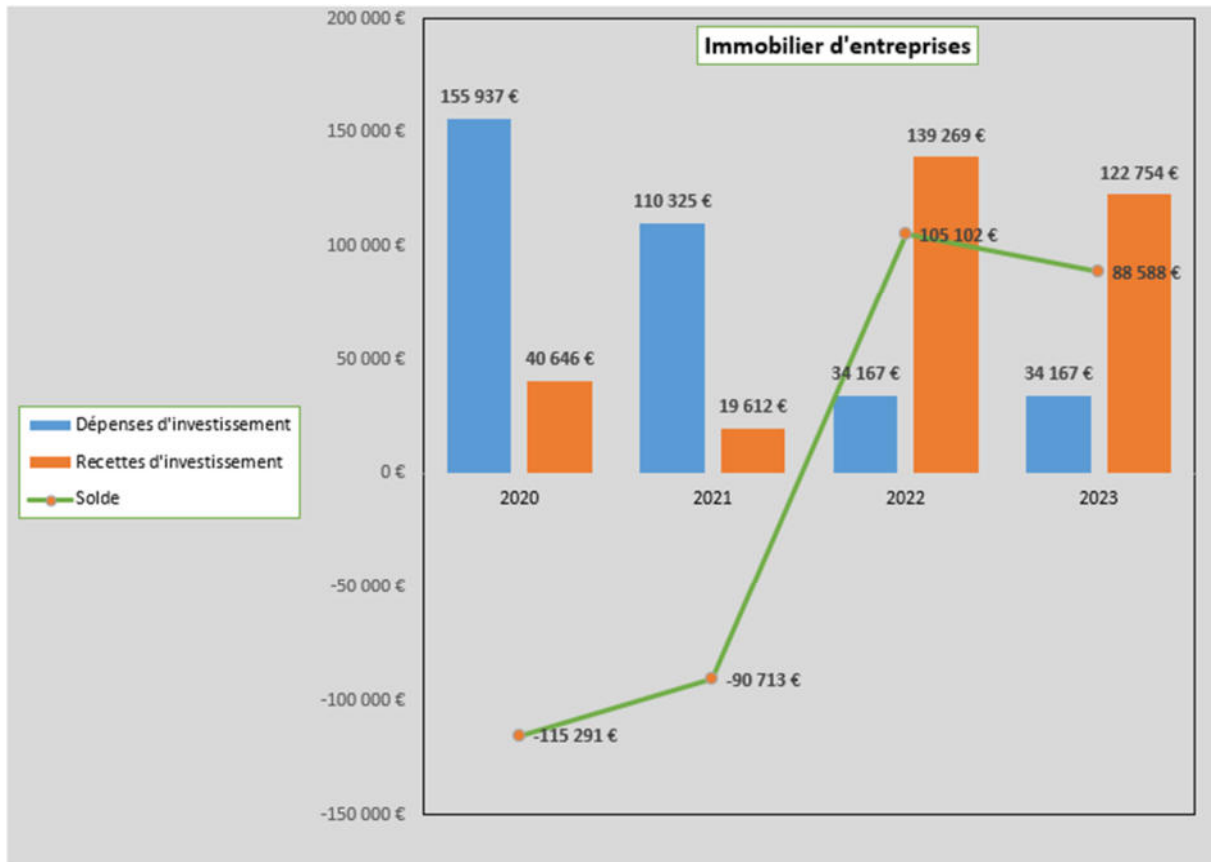
Sur le budget « immobilier d'entreprises », les dépenses réelles de fonctionnement sont stables. La hausse tient au report du déficit de 34 431.03 €.

Les recettes, quant à elles, sont en hausse avec le versement par le budget principal d'une subvention de 55 778.18 €. Les revenus issus de la régie du télécentre sont en légère augmentation, passant d'un montant de 11 922.25 € en 2022 à 12 673.80 € en 2023.

Le résultat réel de l'exercice 2023 est excédentaire à hauteur de 19 024.96 €.

b) L'investissement

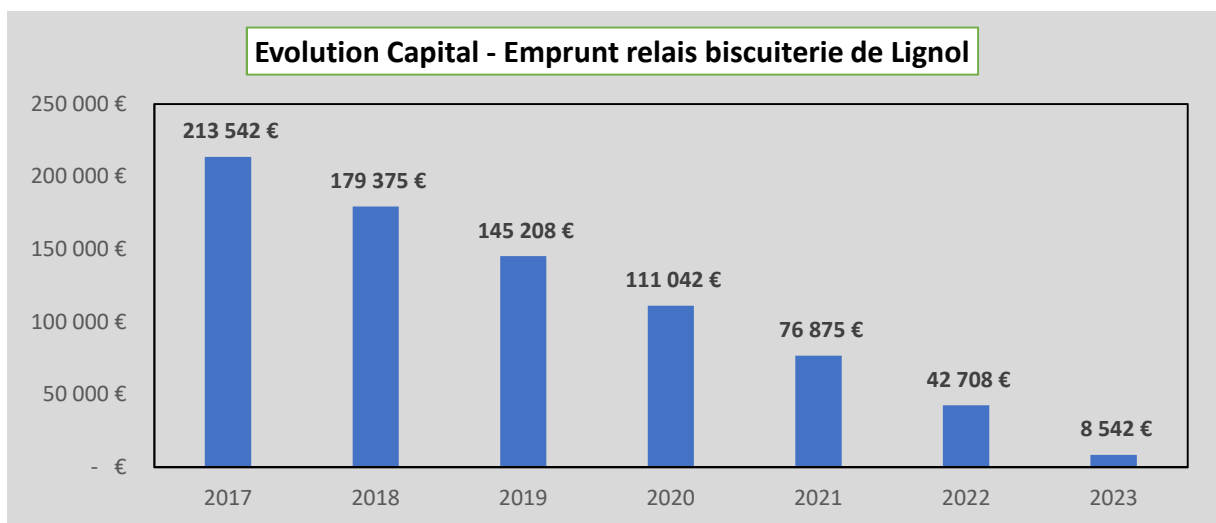
Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles d'investissement :



Dépenses et recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles correspondent à l'excédent d'investissement reporté.

La seule dépense réelle concerne le remboursement du capital de l'emprunt pour l'atelier relais de la biscuiterie de Lignol. Au 31/12/2023, l'en-cours de dette sur ce budget s'élève à 8 542€.



Le résultat de l'exercice en investissement est déficitaire à hauteur de 34 166.68 €. Si on cumule avec l'excédent antérieur reporté de 122 754.22 €, l'excédent est de 88 587.54 € pour 2023.

Ce résultat excédentaire s'explique par la cession de l'atelier relais en 2021.

	2020	2021	2022	Prévision 2023	2023	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	19 611 €	12 066 €	34 431 €	- €	642,96 €	
D	147 115 €	352 199 €	74 894 €	100 879,25 €	95 622,28 €	94,79%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	34 431,03 €	
011 - Charges à caractère général	18 722 €	18 837,19 €	12 103,87 €	16 372,00 €	11 825,03 €	72,23%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 176 €	327 594,05 €	46 193,00 €	46 894,00 €	46 194,00 €	98,51%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 140 €	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	1 800,00 €	100,00%
65 - Autres charges		2,35 €	0,05 €	10,00 €	- €	0,00%
66 - Charges financières	6 077 €	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	1 372,22 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
R	166 726 €	340 133 €	40 463 €	100 879,25 €	96 265,24 €	95,43%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 043 €	97 611,70 €	28 541,00 €	28 541,00 €	27 812,00 €	97,45%
70 - Produits des services et vente		- €	- €		- €	
75 - Autres produits de gestion courante	50 427 €	46 165,80 €	11 922,25 €	72 338,25 €	68 453,24 €	94,63%
77 - Produits exceptionnels	29 015 €	190 926,59 €	- €	- €	- €	0,00%
73 - Impôts et taxes	5 241 €	5 429,00 €	- €	- €	- €	0,00%
Résultat d'investissement	76 159 €	139 269 €	122 754 €	- €	106 969,54 €	
D	237 981 €	207 937 €	62 708 €	169 648,22 €	61 978,68 €	36,53%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 771 €	76 158,51 €	- €	- €	- €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 043 €	97 611,70 €	28 541,00 €	28 541,00 €	27 812,00 €	97,45%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 167 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	3 600,00 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	20 000,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	83 340,54 €	- €	
R	161 822 €	347 206 €	185 462 €	169 648,22 €	168 948,22 €	99,59%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	122 754,22 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 176 €	327 594,05 €	46 193,00 €	46 894,00 €	46 194,00 €	98,51%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 646 €	19 611,74 €	- €	- €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	

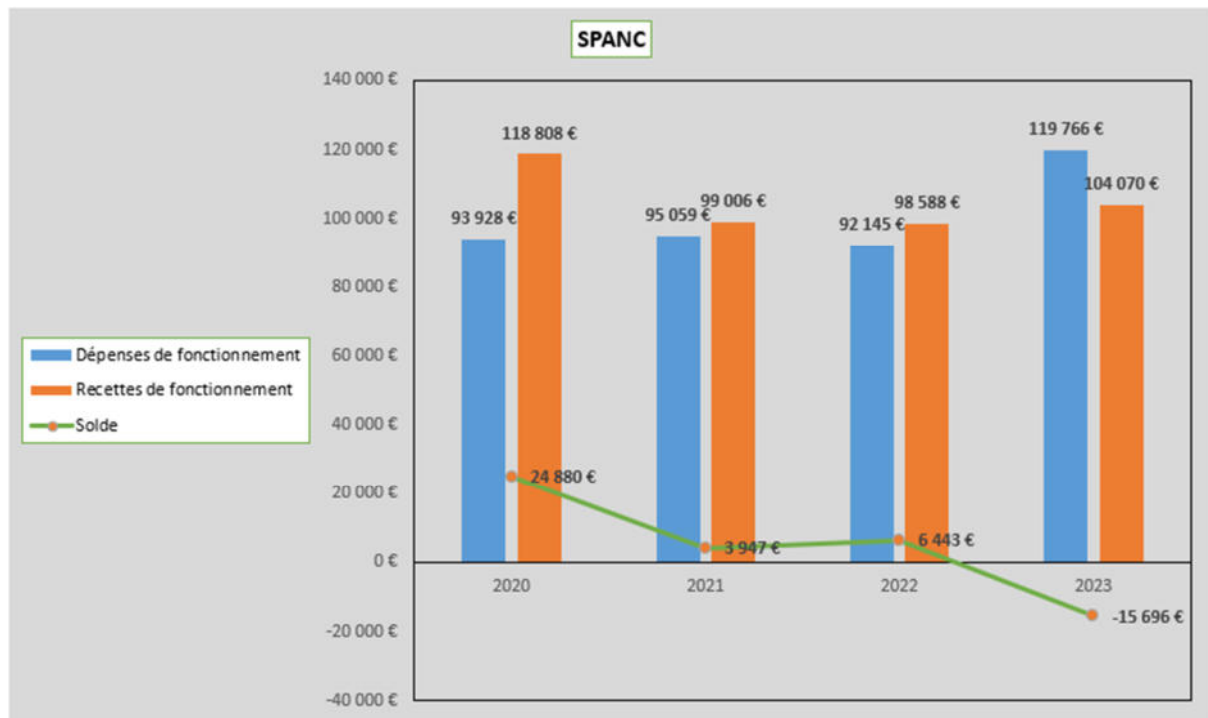
Réel + ordre

En comptabilisant les écritures d'ordre liées aux amortissements le résultat de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 642.96 € et la section d'investissement dégage un excédent de 106 969.54 €.

III. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

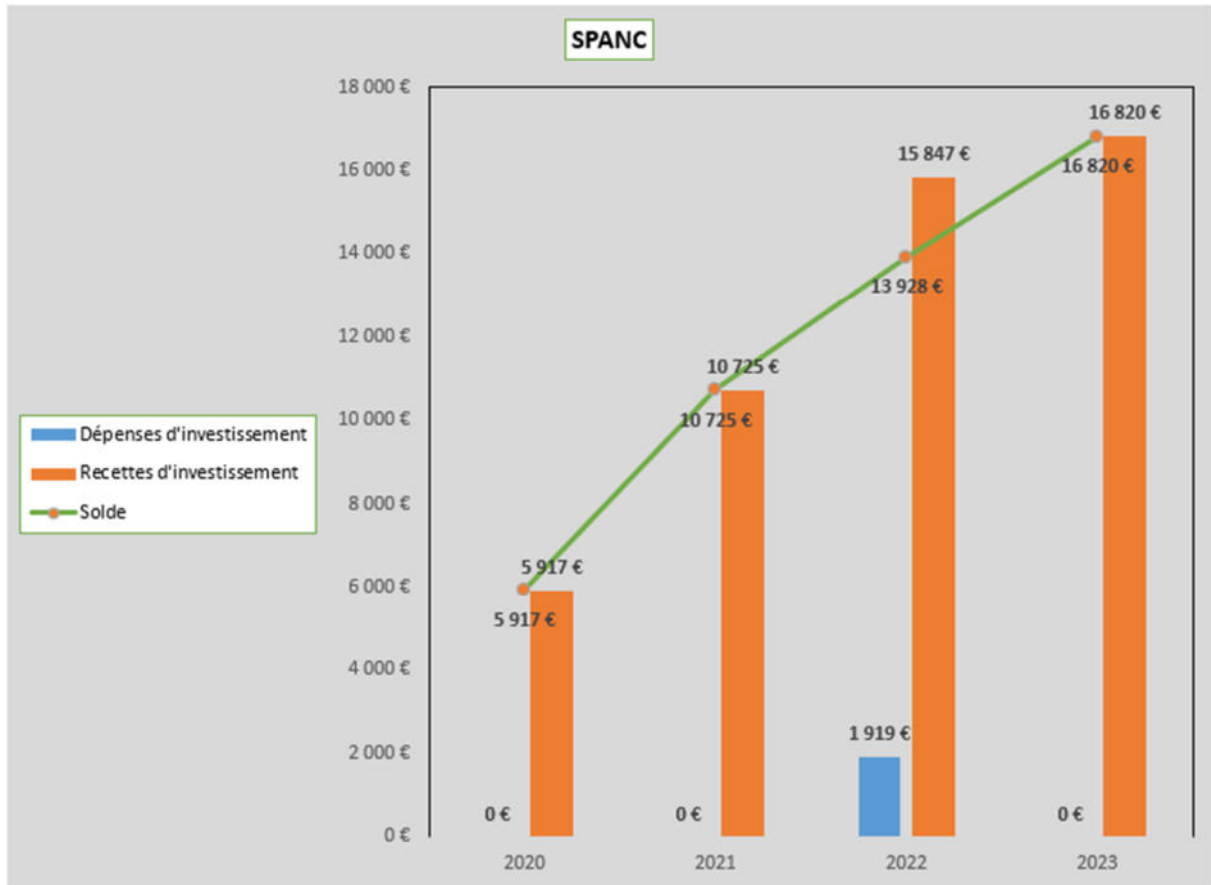
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 29.97 %. En dépenses, les charges de personnel représentent la première charge avec un montant de 111 627.15 €. Cette hausse s'explique par la mise en stage d'un agent auparavant employé en contrat aidé ainsi que par la mise en œuvre du RIFSEEP et des évolutions de carrière.

Le résultat réel de l'exercice est déficitaire à hauteur de 19 247.62 €. Si on y ajoute l'excédent antérieur reporté de 3 551.93 €, le déficit est de 15 695.69 € pour 2023.

En comptabilisant les écritures d'ordre, la section de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 16 645.59 €.

b) L'investissement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles d'investissement :



Dépenses et recettes réelles d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice. Seule apparaît sur le graphique le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le résultat réel de la section d'investissement excédentaire pour un montant de 16 820.02 € pour 2023.

En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent d'investissement se monte à 17 769.92 €.

	2020	2021	2022	Prévision 2023	2023	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	20 072 €	- 861 €	3 552 €	- €	-16 645,59	
D	98 736 €	99 867 €	95 036 €	135 551,93 €	120 715,52	89,05%
011 - Charges à caractère général	5 875 €	5 739,06 €	6 226,85 €	11 151,93 €	8 138,47	72,98%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			861,08 €	- €	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	86 923 €	89 320,03 €	84 956,57 €	120 000,00 €	111 627,15	93,02%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	0,00	
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	- €	2 068,00 €	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808 €	4 808,00 €	2 891,56 €	1 200,00 €	949,90	
65 - Autres charges de gestion courante	1 130 €	- €	100,01 €	1 132,00 €	0,00	0,00%
R	118 808 €	99 006 €	98 588 €	135 551,93 €	104 069,93	76,77%
77 - Produits exceptionnels	5 €	- €	- €	- €	0,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46 307 €	20 071,97 €	- €	3 551,93 €	3 551,93	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	72 496 €	78 934,00 €	98 588,00 €	132 000,00 €	100 518,00	76,15%
75 - Produits exceptionnels		0,04 €	- €		0,00	
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	0,00	
Résultat d'investissement	8 296 €	15 533 €	16 820 €	15 520 €	17 769,92	
D	2 428 €	- €	1 919 €	2 500,00 €	0,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	2 428 €	- €	1 918,80 €	2 500,00 €	0,00	
R	10 724 €	15 533 €	18 739 €	18 020,02 €	17 769,92 €	98,61%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 916 €	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	16 820,02 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	314,76 €	- €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808 €	4 808,00 €	2 891,56 €	1 200,00 €	949,90 €	79,16%

Réal + ordre

Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	
					En €	En %
Recettes réelles avec report	16 434 856,18 €	17 522 785,46 €	19 253 657,43 €	20 044 560,65 €	790 903,22 €	4,11%
Opérations d'ordre	47 422,83 €	46 588,00 €	246 932,05 €	329 706,83 €	82 774,78 €	33,52%
Dépenses réelles	12 397 308,77 €	13 208 934,66 €	14 181 732,17 €	14 760 267,30 €	578 535,13 €	4,08%
Opérations d'ordre	599 836,57 €	738 410,50 €	869 218,34 €	941 071,67 €	71 853,33 €	8,27%
Résultat de fonctionnement	3 485 133,67 €	3 622 028,30 €	4 449 638,97 €	4 672 928,51 €	223 289,54 €	5,02%
Recettes réelles avec report	5 966 535,04 €	5 235 735,61 €	3 588 332,98 €	3 613 949,07 €	25 616,09 €	0,71%
Opérations d'ordre	599 836,57 €	738 410,50 €	869 218,34 €	941 071,67 €	71 853,33 €	8,27%
Dépenses	2 215 937,40 €	2 626 464,01 €	1 871 610,53 €	2 910 835,60 €	1 039 225,07 €	55,53%
Opérations d'ordre	47 422,83 €	46 588,00 €	246 932,05 €	329 706,83 €	82 774,78 €	33,52%
Résultat d'investissement	4 303 011,38 €	3 301 094,10 €	2 339 008,74 €	1 314 478,31 €	- 1 024 530,43 €	-43,80%
Résultat total du budget	7 788 145,05 €	6 923 122,40 €	6 788 647,71 €	5 987 406,82 €	- 801 240,89 €	-11,80%
Résultat cumulés SPANC	30 797,00 €	14 671,42 €	20 371,95 €	1 124,33 €	- 19 247,62 €	-94,48%
Résultats cumulés Hôtels et immobilier	- 56 547,00 €	127 203,20 €	88 323,19 €	107 612,50 €	19 289,31 €	21,84%
Résultats cumulés ZA	- 730 821,00 €	- 749 425,42 €	- 707 215,81 €	- 743 835,99 €	- 36 620,18 €	5,18%
Fonds de roulement au 01/01/N	7 031 574,05 €	7 031 574,05 €	6 315 571,60 €	6 190 127,04 €	- 125 444,56 €	-1,99%
Fonds de roulement au 31/12/N	7 031 574,05 €	6 315 571,60 €	6 190 127,04 €	5 352 307,66 €	- 837 819,38 €	-13,53%

En cumulant l'ensemble des budgets, le fonds de roulement est en diminution de 837 819.38 €.

Le poids du budget annexe ZA augmente et celui du budget SPANC diminue sous l'effet d'un déficit constaté au cours de l'exercice 2023. La part du budget Hôtels et immobilier impacte positivement le fonds de roulement pour cet exercice 2023 grâce à la cession de l'atelier relais de Lignol en 2021.